

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 11, 2024

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:30 p.m. [ET] to examine all of the subject matter of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

Senator Claude Carignan(*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Hello, honourable senators.

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters. As much as possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Only use a black approved earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

[*English*]

Thank you all for your cooperation.

I wish to welcome all the senators as well as viewers across the country watching us on sencanada.ca.

[*Translation*]

My name is Claude Carignan, senator from Quebec and chair of the Senate Committee on National Finance. I will now ask my colleagues to introduce themselves, starting from my right.

Senator Forest: Hello and welcome. Éric Forest, Gulf senatorial division in Quebec.

Senator Dalphond: Hello. Pierre J. Dalphond, De Lorimier senatorial division in Quebec.

Senator Gignac: Clément Gignac, De Kennebec senatorial division in Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 30 (HE), pour étudier la teneur complète du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

Le sénateur Claude Carignan (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices.

Avant de commencer la réunion, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants qui sont ici en personne de consulter les cartes sur les tables pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son.

Veillez prendre note des mesures préventives suivantes, qui ont été mises en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Dans la mesure du possible, veillez à vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones. N'utilisez qu'une oreillette noire homologuée. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Tenez votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment, et lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

[*Traduction*]

Je vous remercie tous de votre collaboration.

Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous regardent partout au pays sur sencanada.ca.

[*Français*]

Je m'appelle Claude Carignan et je suis président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vais demander à mes collègues de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Forest : Bonjour et bienvenue. Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

Le sénateur Dalphond : Bonjour. Pierre J. Dalphond, division De Lorimier, au Québec.

Le sénateur Gignac : Bonjour. Clément Gignac, division de Kennebec, au Québec.

La sénatrice Moncion : Bonjour. Lucie Moncion, de l'Ontario.

[English]

Senator LaBoucane-Benson: Good afternoon. Senator Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Loffreda: Good afternoon and welcome to my colleagues. I'm Senator Tony Loffreda from Montreal, Quebec.

Senator Kingston: Joan Kingston, New Brunswick.

Senator MacAdam: Good afternoon. Senator Jane MacAdam, Prince Edward Island.

Senator Ross: Krista Ross, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

[Translation]

The Chair: Thank you. Today, we will continue our comprehensive study on all the subject matter of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024, referred to this committee by the Senate of Canada on May 9, 2024.

We are pleased to welcome the chairs and deputy chairs of some of the nine committees that have been individually authorized to examine the content of certain elements of Bill C-69. Welcome, colleagues.

We welcome today the Honourable Ratna Omidvar, chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, the Honourable René Cormier, chair of the Standing Senate Committee on Official Languages, and the Honourable Peter Boehm, chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. The Honourable Tony Dean, chair of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, will also join us, as will the Honourable Denise Batters, deputy chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, the Honourable Leo Housakos, chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, and the Honourable Brian Francis, chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

To make sure we can accommodate everyone and free up those who have to be in the Senate for a speech or chair a committee meeting in progress, we'll start with introductions, with a maximum of five minutes each. Then, contrary to our

[Traduction]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonjour. Je suis la sénatrice Patti LaBoucane-Benson, je représente le territoire du Traité n° 6, en Alberta.

Le sénateur Loffreda : Bonjour et bienvenue à mes collègues. Je suis le sénateur Tony Loffreda, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Kingston : Je suis Joan Kingston, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice MacAdam : Bonjour. Je suis la sénatrice Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Ross : Je suis Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Je suis Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Smith : Je suis Larry Smith, du Québec.

[Français]

Le président : Merci. Nous continuons aujourd'hui notre étude complète du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget qui a été déposé au Parlement le 16 avril 2024, qui a été renvoyé à ce comité par le Sénat du Canada le 9 mai 2024.

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous les présidents, les présidentes et la vice-présidente de certains des neuf comités qui ont été autorisés individuellement à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-69. Bienvenue, chers collègues.

Nous accueillons aujourd'hui l'honorable Ratna Omidvar, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, l'honorable René Cormier, président du Comité sénatorial permanent des langues officielles, et l'honorable Peter Boehm, président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. L'honorable Tony Dean, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, se joindra également à nous, comme l'honorable Denise Batters, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, l'honorable Leo Housakos, président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, et l'honorable Brian Francis, président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Pour nous assurer d'accueillir tout le monde et de libérer ceux qui doivent être au Sénat pour un discours ou qui doivent présider une séance de comité en cours, on va commencer par les introductions, avec un maximum de cinq minutes chacun. Par la

usual practice, we'll start by asking questions of Senator Omidvar, which will free her up to chair the social affairs committee meeting, and so on.

[English]

Hon. Ratna Omidvar: Thank you, chair, for accommodating my schedule. The time has not yet come when you and I can be in two places at one time, but maybe it will in our lifetime.

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology was referred 10 divisions of the budget implementation act, or BIA. The subject matter of these divisions was wide-ranging and included the establishment of a national school food program, the federal gig economy workers, the Food and Drugs Act and the Immigration and Refugee Protection Act.

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology studied these divisions over the course of three meetings. We heard from department officials and a range of external stakeholders. Since time is tight, I will not note their names. They are available in the report. I choose to focus my time on the substance of our conclusions.

In general, committee members agreed that many of the provisions included in the BIA require more scrutiny. It is the committee's opinion that there was insufficient time available to properly examine these divisions and consult with experts and witnesses.

Members have expressed continued concern — and I would say this has been the concern with many BIAs — that the federal government chooses to include substantive changes to Canadian law in the BIA.

The committee expressed greater concern with the substantive policy measures in the BIA. Some of the divisions referred to the committee, including those amending the Canada Labour Code, the Food and Drugs Act and the Immigration and Refugee Protection Act, did not contain any financial provisions. We are therefore recommending that policy measures that are not directly linked to costed measures in the budget be the subject of stand-alone legislation.

Concerns around the subject matter included in the BIA were particularly highlighted in our report regarding Division 38. This division amends the Immigration and Refugee Protection Act to

suite, contrairement à ce que nous faisons d'habitude, on va commencer par poser des questions à sénatrice Omidvar, ce qui nous permettra de la libérer pour qu'elle aille présider la réunion du Comité des affaires sociales, et ainsi de suite.

[Traduction]

L'honorable Ratna Omidvar : Merci, monsieur le président, de vous être adapté à mon horaire. Vous et moi ne sommes pas encore capables d'être à deux endroits en même temps, mais peut-être que nous verrons cela de notre vivant.

Dix sections du projet de loi d'exécution du budget ont été renvoyées au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ces sections portaient sur une vaste gamme de sujets, dont la mise sur pied d'un programme national d'alimentation dans les écoles, les travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale, la Loi sur les aliments et drogues ainsi que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a étudié ces sections au cours de trois réunions. Nous avons entendu les témoignages de représentants du ministère et un éventail d'intervenants externes. Étant donné que le temps est limité, je ne vais pas les nommer. Leurs noms se trouvent d'ailleurs dans le rapport. Je préfère concentrer mon intervention sur l'essentiel de nos conclusions.

De manière générale, les membres du comité s'entendent pour dire que bon nombre des dispositions incluses dans le projet de loi d'exécution du budget nécessitent un examen plus approfondi. Le comité estime qu'il n'a pas eu assez de temps pour bien examiner les sections qui lui ont été confiées et consulter des experts et des témoins.

Les membres demeurent préoccupés — et je dirais que c'est le cas pour de nombreux projets de loi d'exécution du budget — par la décision du gouvernement fédéral d'inclure d'importants changements aux lois canadiennes dans le projet de loi d'exécution du budget.

Le comité est encore plus préoccupé par les mesures stratégiques substantielles que contient le projet de loi. Certaines des sections renvoyées au comité, y compris celles qui modifient le Code canadien du travail, la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ne contenaient aucune disposition financière. Nous recommandons donc que les mesures stratégiques qui ne sont pas directement liées à des mesures dont le coût est établi dans le budget fassent l'objet de mesures législatives distinctes.

Les préoccupations entourant la teneur du projet de loi d'exécution du budget sont particulièrement mises en lumière dans notre rapport sur la section 38. Cette section modifie la Loi

streamline the in-Canada asylum system process in response to record numbers of asylum seekers.

One stakeholder told the committee that Parliament is being asked to pass a bill without understanding its full impact on refugees and migrants, and that civil society is prevented from meaningful engagement. Our committee therefore recommends that the government consider various approaches to moving forward to this division, including its complete retraction for future study in its own merits. It seems that the House of Commons has similar ideas. Let's see what the final bill tells us about this particular division.

While some of the other divisions were less problematic, we did have some observations.

Regarding Division 3 and the national school food program, we heard that an additional 400,000 children will have access to school meals. However, the federal government must negotiate with provincial governments first. Therefore, the committee is urging the government to conclude these negotiations expeditiously, taking into account communities with special needs like official language minority communities and underserved populations.

Regarding Division 4, the student loan forgiveness program, the committee heard that many students eligible for loan forgiveness are simply not aware of the program. We are therefore suggesting that the government make substantive efforts to promote awareness.

Regarding the protection of federal gig workers, the committee heard of the impact of misclassifying workers such as truckers as gig workers. Employers may choose this route because they may avoid requirements like offering overtime, vacation pay, sick days and personal leave and, in turn, employees may fail to file their taxes or do so incorrectly. Regardless, we also heard that it is costing Canada and the CRA billions of dollars annually. Although introducing a presumption of employee status is helpful, enforcement will be essential.

Finally, we heard — yet again — about the temporary measure providing additional Employment Insurance, or EI, benefits for a further two years, to 2026. We were surprised to see the word “temporary” again. The policy was first introduced in 2018. At that time, the committee observed that it looked forward to the development of more permanent solutions; instead, we heard, again, about the insecurity these temporary measures cause in the

sur l'immigration et la protection des réfugiés afin de simplifier le processus d'octroi de l'asile compte tenu du nombre record de demandeurs d'asile.

L'un des intervenants a dit au comité qu'on demande au Parlement d'adopter un projet de loi sans comprendre toutes ses conséquences sur les réfugiés et les migrants, et qu'on prive la société civile d'une participation significative au processus. Par conséquent, le comité recommande que le gouvernement envisage diverses approches pour aller de l'avant avec cette section, notamment qu'il la retire complètement afin de l'étudier individuellement plus tard. Il semble que la Chambre des communes abonde dans le même sens. Nous verrons ce que dit la version finale du projet de loi au sujet de cette section.

Même si certaines des autres sections étaient moins problématiques, nous avons fait quelques observations.

En ce qui concerne la section 3 et le programme national d'alimentation dans les écoles, on nous a dit que 400 000 enfants de plus auront accès à des repas à l'école. Or, le gouvernement fédéral doit d'abord tenir des négociations avec les gouvernements provinciaux. Par conséquent, le comité demande instamment au gouvernement de conclure ces négociations dans les plus brefs délais, et de tenir compte des groupes ayant des besoins particuliers, comme les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les populations mal desservies.

En ce qui concerne la section 4, le programme de dispense de remboursement des prêts d'études, le comité a appris que de nombreux étudiants admissibles au programme ignorent tout simplement l'existence de celui-ci. Nous estimons donc que le gouvernement doit faire des efforts considérables pour faire connaître le programme.

En ce qui concerne la protection des travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale, des témoins ont parlé au comité des conséquences qu'entraînerait la classification erronée des camionneurs comme travailleurs à la demande. Les employeurs peuvent choisir cette voie pour éviter d'être tenus de rémunérer les heures supplémentaires et d'offrir des congés payés, des congés de maladie et des congés personnels. Les employés, quant à eux, peuvent ne pas produire leur déclaration de revenus ou ne pas la produire correctement. Quoi qu'il en soit, le comité a aussi appris que cette situation coûte des milliards de dollars par an au Canada et à l'Agence du revenu du Canada. Même si la mise en place d'une présomption du statut d'un employé est utile, il sera essentiel d'appliquer cette mesure.

Enfin, des témoins nous ont parlé — encore une fois — de la mesure temporaire concernant les prestations supplémentaires d'assurance-emploi, qui est prolongée pour deux ans encore, jusqu'en 2026. Nous avons été étonnés de voir apparaître à nouveau le mot « temporaire ». À l'époque où la mesure a été instaurée, le comité a fait remarquer qu'il était impatient qu'on trouve des solutions plus permanentes. Or, des témoins nous ont

targeted region. We are urging, therefore, the federal government to make these measures permanent as a first step in comprehensive EI reform.

Thank you, chair.

The Chair: Thank you, Senator Omidvar.

[*Translation*]

Hon. René Cormier: Thank you, Mr. Chair. As chair of the Standing Senate Committee on Official Languages (OLLO), I would like to thank the Standing Senate Committee on National Finance for the opportunity to share with you some information about the committee's fourth report, which addresses the content of Division 24 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

Division 24 of Part 4 of Bill C-69 amends section 61 of An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages. This act, which received royal assent on June 20, 2023, will enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act. It is not yet in force, as the Governor in Council order has not yet been issued in this regard.

Once it comes into force, section 61 of An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages will enable an employee of a federally regulated private business located in Quebec or in a region with a strong francophone presence to file a complaint with the Commissioner of Official Languages if the business violates language of work rights. However, section 61 makes no provision for extending this right of complaint to "potential" or "former" employees. This is what Division 24 of Part 4 of Bill C-69 aims to correct, by adding these two specific categories of employees.

This amendment exclusively corrects a technical omission that in no way reflects the express intent of the legislator. In fact, Ms. Sarah Boily, from the Department of Canadian Heritage, appeared before the committee on May 27 and stated, and I quote:

Basically, the act as drafted gives employees, as well as former and potential employees, the right to file a complaint with the Office of the Commissioner of Official Languages and to seek a legal remedy if they feel that their rights under the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act were violated.

encore parlé de l'insécurité que causent ces mesures temporaires dans la région concernée. Par conséquent, nous demandons instamment au gouvernement fédéral de rendre ces mesures permanentes et d'en faire une première étape vers une réforme complète de l'assurance-emploi.

Merci, monsieur le président.

Le président : Je vous remercie, sénatrice Omidvar.

[*Français*]

L'honorable René Cormier : Merci, monsieur le président. En tant que président du Comité sénatorial permanent des langues officielles (OLLO), je remercie le Comité sénatorial permanent des finances nationales de me donner l'occasion de partager avec lui quelques informations au sujet du quatrième rapport du comité, portant sur la teneur des éléments de la section 24 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

La section 24 de la partie 4 du projet de loi C-69 modifie l'article 61 de la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada. Cette loi, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2023, prévoit d'édicter la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. Cette dernière n'est pas encore en vigueur, puisqu'aucun décret du gouverneur en conseil n'a été pris à cet égard.

Dès son entrée en vigueur, l'article 61 de la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada permettra à un employé d'une entreprise privée de compétence fédérale située au Québec ou dans une région à forte présence francophone de porter plainte devant le commissaire aux langues officielles si l'entreprise contrevient aux droits en matière de langue de travail. Or, l'article 61 ne prévoit pas d'étendre ce droit de plainte aux employés « potentiels » ou « anciens ». C'est ce que la section 24 de la partie 4 du projet de loi C-69 vise à corriger, en y ajoutant ces deux catégories spécifiques d'employés.

Cet amendement corrige exclusivement une omission technique qui ne reflète nullement l'intention expresse du législateur. En effet, Mme Sarah Boily, du ministère du Patrimoine canadien, a comparu devant le comité le 27 mai dernier et a affirmé, et je cite :

[...] le texte de loi, tel qu'il a été rédigé, prévoit que les employés, les employés potentiels et les ex-employés peuvent déposer une plainte au Commissariat aux langues officielles ou encore lancer un recours judiciaire s'ils sont d'avis que les droits qui leur sont conférés dans la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale n'ont pas été respectés.

Those rights are referred to in relation to the coming into force of the regime for federally regulated private businesses in Quebec. Slightly further down, the coming into force provisions for regions with a strong francophone presence ... contain an omission. The right is available only to employees. The reference to former and potential employees was omitted in that case. The correction in Bill C-69 ensures that the right is available to all three categories of employees....

Ms. Boily made it clear that there would be a tangible impact if the amendment were not adopted. She continued, and I quote:

If the amendment wasn't made, it would mean that, after the second anniversary of the regime's coming into force in Quebec, those rights would no longer be available to those two categories of employees ... or to employees of federally regulated private businesses in Quebec. The way the provision is drafted, the right is available for only two years, such that two years later, it would no longer be available in Quebec or in federally regulated private businesses in regions with a strong francophone presence. In practical terms, it would mean that a potential employee could not file a complaint with the Commissioner of Official Languages or seek a legal remedy, and that would be a problem.

At the same committee meeting, the Commissioner of Official Languages also spoke in favour of this amendment. In light of this testimony, the committee did not object to this amendment to Division 24 of Part 4 of Bill C-69. Thank you,

The Chair: Thank you, Senator Cormier.

Hon. Peter M. Boehm: Thank you, Mr. Chair.

[English]

Honourable senators, members of the Standing Senate Committee on National Finance, thank you for inviting me to speak to you today about the report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade regarding the committee's study of the subject matter of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

Divisions 6, 7, 8 and 9 of Part 4 — amendments reflecting Canada's international financial obligations — were referred to

Ces droits sont présentés pour ce qui est du moment où le régime entrera en vigueur dans les entreprises privées de compétence fédérale qui sont situées au Québec. Un peu plus loin, dans les dispositions relatives à l'entrée en vigueur pour les régions à forte présence francophone [...] il y a une omission qui a été faite. Le droit est présenté seulement pour les employés. On a omis de mentionner de nouveau les employés potentiels et les anciens employés. La correction présentée dans le projet de loi C-69 fait en sorte que ce droit est présenté pour les trois catégories d'employés [...]

Mme Boily a été claire sur le fait qu'il y aurait un impact tangible si l'amendement n'était pas adopté. Toujours selon elle, et je cite :

[...] si la modification n'était pas faite, cela voudrait dire qu'après le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du régime au Québec, ces droits n'existeraient plus pour ces deux catégories d'employés [...] et aussi pour les employés des entreprises privées de compétence fédérale au Québec. Étant donné la façon dont l'article est rédigé, c'est comme si le droit n'existait que pour deux ans et que deux ans plus tard, ce droit n'existerait plus au Québec et n'existerait pas non plus pour les entreprises privées de compétence fédérale dans les régions à forte présence francophone. Concrètement, ce que cela voudrait dire, c'est qu'un employé potentiel ne pourrait pas porter plainte au commissaire aux langues officielles ou intenter un recours judiciaire, ce qui serait problématique.

Notons que lors de cette même réunion du comité, le commissaire aux langues officielles lui-même s'est également prononcé en faveur de cet amendement. À la lumière de ces témoignages, le comité n'avait aucune objection à ce que cette modification prévue à la section 24 de la partie 4 du projet de loi C-69 soit apportée. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Cormier.

L'honorable Peter M. Boehm : Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Honorables sénateurs, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui au sujet du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur son étude de la teneur du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

Les sections 6, 7, 8 et 9 de la partie 4 — qui contiennent des modifications se rattachant aux obligations financières

the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

These divisions represent minor and overlapping amendments to the Bretton Woods and Related Agreements Act, the International Development (Financial Institutions) Assistance Act, the European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act and the Export Development Act.

Since there are many of us at the table and little time, I will not explain each amendment as our report is brief and self-explanatory.

The committee completed its study in one meeting on May 22, during which we received testimony from officials representing Global Affairs Canada, the Department of Finance, FinDev Canada and Export Development Canada, or EDC. We met on June 5 to discuss the draft report and adopted it without objections to any of the proposed amendments nor observations.

Thank you, colleagues. I am happy to answer any questions that you might have.

Hon. Tony Dean: I am reporting on a meeting from May 27, when the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs heard from the following witnesses concerning Division 39 of Part 4 of Bill C-69. We heard from officials from the Canada Border Services Agency, or CBSA and Correctional Service Canada, or CSC, as well as a number of associations representing refugees and migrants.

Division 39 would amend the Corrections and Conditional Release Act and the Immigration and Refugee Protection Act to regulate the detention of high-risk individuals for immigration-related reasons by creating immigrant stations in federal correctional facilities.

This detention would be made possible through arrangement between CSC and CBSA, with CBSA detainees being held separately from Correctional Service Canada detainees with exceptions only in emergencies.

High-risk detainees — including those who are deemed to be a high risk to the public, such as sex offenders and those with weapons charges or violent and aggressive behaviour — have previously been held in provincial correctional facilities, but provinces are not prepared to do so beyond this year.

internationales du Canada — ont été renvoyées au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Ces sections contiennent des modifications mineures qui se recoupent dans la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, la Loi d'aide au développement international (institutions financières), la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ainsi que la Loi sur le développement des exportations.

Comme nous sommes nombreux et que nous avons peu de temps, je ne vais pas expliquer chaque modification, car notre rapport sur le sujet est bref et explicite.

Le comité a effectué son étude en une seule séance, le 22 mai. Nous avons entendu des témoins d'Affaires mondiales Canada, du ministère des Finances, de FinDev Canada, ainsi que d'Exportation et développement Canada. Nous nous sommes réunis le 5 juin dernier pour discuter du projet de rapport et nous l'avons adopté sans objection à aucune des modifications ou des observations proposées.

Merci, chers collègues. Je serai heureux de répondre à vos questions.

L'honorable Tony Dean : Je présente un compte rendu de la réunion du 27 mai, au cours de laquelle le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants a entendu les témoins suivants dans le cadre de son examen de la section 39 de la partie 4 du projet de loi C-69. Nous avons entendu des témoins de l'Agence des services frontaliers du Canada, du Service correctionnel du Canada, ainsi que de plusieurs associations représentant des réfugiés et des migrants.

La section 39 modifierait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ainsi que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin de réglementer la détention des personnes à haut risque pour des motifs d'immigration en créant des postes d'attente dans des établissements correctionnels fédéraux.

Cette détention serait rendue possible dans le cadre d'une entente conclue entre le Service correctionnel du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada. Les détenus de l'Agence des services frontaliers du Canada seraient incarcérés séparément des détenus du Service correctionnel du Canada, sauf en cas d'urgence.

Les détenus à haut risque, y compris ceux qui présentent un risque élevé pour le public, comme les délinquants sexuels et les personnes accusées de port d'arme ou de comportement violent et agressif, étaient auparavant incarcérés dans des établissements correctionnels provinciaux, mais les provinces ne sont pas disposées à continuer dans cette voie au-delà de cette année.

At the end of May, this total population represented 184 people, the majority of whom are awaiting removal from Canada. Of those detainees, 27 are currently in provincial jails. This is the subpopulation that would potentially be housed temporarily in conjoined Corrections and Border Services facilities.

The non-governmental witnesses at our hearing drew attention to a range of concerns relating to compliance with the Charter of Rights and Freedoms and international law. They questioned the need for the amendments in Division 39 and highlighted the availability of alternatives to detention.

The committee also concluded that Parliament had not had sufficient time to undertake proper study of these amendments, which would make significant changes to Canada's immigration detention regime. The committee also concluded that the proposed amendments were unrelated to financial management and should not be included in budget implementation legislation. The committee recommended, therefore, that the Government of Canada remove the division from Bill C-69 and consider reintroducing proposed amendments in a separate bill.

Subsequent to this, the House of Commons Standing Committee on Finance amended this part of the BIA to emphasize that the detention in an immigration station within Correctional Services infrastructure would apply only to the highest-risk detainees deemed to be dangerous to others, and that — in response to concerns about the decision-making structure — the minister would now consider a number of factors before assigning detainees to these immigration stations.

Again, these changes would currently be relevant to only 27 persons, who represent the highest-risk population within this category of immigrant detainees.

This addresses some of the concerns raised in the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs's deliberations and report, but certainly not all of them. Thank you.

Hon. Denise Batters: Honourable senators, thank you very much for this opportunity to appear before your committee. As Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, I will be speaking to the committee's twenty-third report, which was deposited with the Clerk of the Senate yesterday.

On May 9, 2024, the Senate Legal Committee was authorized to conduct a pre-study on the subject matter of certain elements of Bill C-69, the 2024 budget implementation act. Specifically,

À la fin du mois de mai, ce groupe comptait en tout 184 personnes, la majorité d'entre elles étant en attente de leur renvoi du Canada. Parmi ces détenus, 27 se trouvent actuellement dans des prisons provinciales. Il s'agit d'un sous-groupe qui pourrait être logé temporairement dans des établissements conjoints du Service correctionnel du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les témoins non gouvernementaux qui ont comparu devant nous ont attiré notre attention sur une série de préoccupations concernant le respect de la Charte des droits et libertés et du droit international. Ils ont contesté la nécessité d'apporter les modifications proposées à la section 39 et insisté sur la disponibilité d'options autres que la détention.

Le comité a aussi conclu que le Parlement n'a pas eu assez de temps pour bien étudier ces modifications, qui apporteraient des changements considérables au régime canadien de détention en matière d'immigration. Le comité a également conclu que les modifications proposées ne sont pas liées à la gestion financière et ne devraient pas être comprises dans le projet de loi d'exécution du budget. Le comité a recommandé, par conséquent, que le gouvernement du Canada supprime la section du projet de loi C-69 et qu'il envisage de présenter les modifications proposées dans un projet de loi distinct.

Par la suite, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a amendé cette partie du projet de loi d'exécution du budget afin de souligner que la détention dans un poste d'attente des établissements de Service correctionnel Canada ne s'appliquerait qu'aux détenus à haut risque considérés dangereux pour autrui et, en réponse aux préoccupations concernant la structure décisionnelle, que le ministre devrait désormais examiner un certain nombre de facteurs avant de confier des détenus à ces postes d'attente.

Je répète que ces changements seraient pertinents pour 27 personnes seulement, qui présentent le niveau de risque le plus élevé parmi les détenus pour des motifs d'immigration.

Cela répond à une partie des préoccupations qui ont été soulevées pendant les délibérations et dans le rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, mais il y en a d'autres qui demeurent. Je vous remercie.

L'honorable Denise Batters : Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité. À titre de vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, je vais parler du 23^e rapport du comité, qui a été déposé auprès du greffier du Sénat hier.

Le 9 mai 2024, le Comité sénatorial des affaires juridiques a été autorisé à mener une étude préalable sur la teneur de certains éléments du projet de loi C-69, le projet de loi d'exécution du

the committee was to study Divisions 29, 30, 35, 36, 43 and 44 of Part 4 and Subdivisions b and c of Division 34 of Part 4.

These eight provisions vary in nature, introducing procedural, administrative and also quite substantive amendments, such as adding new offences to the Criminal Code. These amendments include changes to the Judges Act, the Tax Court of Canada Act, the Income Tax Act, the Excise Tax Act, the Criminal Code of Canada, the Radiocommunication Act, the Federal Courts Act, the Department of Employment and Social Development Act and the Controlled Drugs and Substances Act.

The committee tabled its report on June 10, 2024, representing its general findings, along with observations regarding certain provisions. In its report, the committee reiterated that there was not enough time to receive evidence and thoroughly analyze the clauses of Bill C-69 assigned to the committee and the impacts of significant amendments contained in this omnibus bill.

This is a continuing concern. It was also raised in the committee's report on the 2023 budget implementation bill. This concern is particularly important with respect to amendments to the Criminal Code. The committee recommended that these types of measures should be introduced in separate, stand-alone legislation, not budget implementation bills.

My remaining remarks will largely focus on the Criminal Code amendments in Division 35 of the BIA. Division 35 introduces five new criminal offences and other measures related to motor vehicle theft. The committee heard that, in Canada, motor vehicle theft has become a sophisticated criminal activity and is a significant source of funding for organized crime. When appearing before the committee, the Minister of Justice and Attorney General stated that a speedy legislative response to this problem was necessary.

The committee heard that, in Canada, over 105,000 vehicles were stolen in 2022, which is an increase of 21% compared with 2021 and higher relative to the increase in the United States during the same period. Some witnesses testified that organized crime looks for the weakest link, and that Canada's lighter criminal sentences are that weak link.

Young people, particularly low-income and racialized youth, are being used by organized criminal groups to commit vehicle theft. However, the committee also heard from some witnesses that harsher criminal penalties are ineffective in deterring this

budget de 2024. Plus précisément, le comité était censé étudier les sections 29, 30, 35, 36, 43 et 44 de la partie 4 ainsi que les sous-sections B et C de la section 34 de la partie 4 du projet de loi.

Ces huit dispositions sont de nature variée et proposent des modifications procédurales, administratives et de fond, comme l'ajout de nouvelles infractions au Code criminel. Ces modifications comprennent des modifications à la Loi sur les juges, à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur la taxe d'accise, au Code criminel du Canada, à la Loi sur la radiocommunication, à la Loi sur les Cours fédérales, à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social ainsi qu'à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Le comité a déposé son rapport le 10 juin 2024. Celui-ci présente ses conclusions générales, ainsi que des observations sur certaines dispositions. Dans son rapport, le comité a répété qu'il n'avait pas eu assez de temps pour recueillir des témoignages et pour analyser en profondeur les dispositions du projet de loi C-69 qui lui ont été confiées. Il a aussi insisté sur les répercussions des modifications importantes contenues dans ce projet de loi omnibus.

C'est une préoccupation constante qui avait aussi été soulevée dans le rapport du comité sur le projet de loi d'exécution du budget de 2023. Cette préoccupation est particulièrement importante pour ce qui est des modifications apportées au Code criminel. Le comité a recommandé que les mesures de ce genre soient présentées dans des projets de loi distincts et non dans un projet de loi d'exécution du budget.

Mes autres observations porteront principalement sur les modifications au Code criminel proposées à la section 35 du projet de loi d'exécution du budget. La section 35 crée cinq nouvelles infractions criminelles et met en œuvre d'autres mesures liées au vol de véhicules à moteur. Le comité a appris que le vol de véhicules à moteur au Canada est devenu une activité criminelle sophistiquée et qu'il est une source de financement importante pour le crime organisé. Lors de sa comparution devant le comité, le ministre de la Justice et Procureur général a déclaré qu'une réponse législative rapide à ce problème était nécessaire.

Le comité a appris que plus de 105 000 véhicules ont été volés en 2022 au Canada. Cela représente une augmentation de 21 % par rapport à 2021 et constitue une hausse plus élevée que celle qui a été observée aux États-Unis pour la même période. Certains témoins ont affirmé que le crime organisé cherche le point le plus faible, et que les sanctions pénales moins sévères au Canada sont ce point faible.

Les groupes du crime organisé exploitent les jeunes, en particulier les jeunes à faible revenu et racisés, pour voler des véhicules. Cependant, le comité a aussi entendu des témoins dire que les sanctions pénales plus sévères n'arrivent pas à prévenir

crime and that these amendments could target the same young people they are intended to protect. Many senators expressed concern that the young people directed to commit vehicle theft are often the easiest to arrest, the most vulnerable and the most negatively affected by these amendments. These senators were particularly concerned about the potential negative impacts of these amendments on Black, Indigenous or other groups already overrepresented in the criminal justice system.

The committee noted that a multifaceted approach is required to address the problem of motor vehicle theft, including anti-theft technology for new motor vehicles produced in Canada, additional resources for law enforcement and the Canada Border Services Agency to target vehicle theft and enhanced security at ports and other strategic locations.

The committee also heard about the need for tougher bail, stricter sentences and no house arrest for auto theft. These are in addition to the need to address root causes of crime in general, through social services and community supports.

In the context of this pre-study, the committee was unable to consider amendments to Bill C-69, despite hearing from witnesses who raised potential unintended legal consequences of certain provisions and linguistic inconsistencies in the bill.

Finally, the committee observed that certain provisions of Bill C-69 with significant legal ramifications were referred to other Senate committees. These parts of the bill might have benefited from study by our Legal Committee, whose specific mandate is to examine matters related to legal and constitutional issues — for example, Division 28, which deals with questions of the constitutionality of the Impact Assessment Act and was introduced in response to an October Supreme Court of Canada decision; and Division 33, which amends the Criminal Code to broaden the criminal interest rate offence.

Consistency in how divisions are referred for study might improve efficiency and the ability of a committee to properly analyze these amendments.

I want to thank members of the Standing Senate Committee on National Finance for this opportunity to provide an overview of our report. I will be pleased to take your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

ce type de crime et que ces amendements pourraient cibler les mêmes jeunes que ceux que les amendements sont censés protéger. De nombreux sénateurs se sont dits préoccupés par le fait que les jeunes à qui l'on demande de voler des véhicules sont souvent les plus faciles à arrêter, les plus vulnérables et ceux qui seront les plus durement touchés par ces amendements. Les sénateurs s'inquiètent particulièrement des possibles répercussions négatives de ces changements sur les Noirs, les Autochtones ou d'autres groupes déjà surreprésentés dans le système de justice pénale.

Le comité a dit croire qu'il était nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle pour s'attaquer au problème du vol de véhicules à moteur, avec notamment des technologies antivol pour les nouveaux véhicules produits au Canada, des ressources supplémentaires pour les organismes d'application de la loi et l'Agence des services frontaliers du Canada afin de lutter contre le vol de véhicules ainsi que des mesures de sécurité accrues dans les ports et à d'autres endroits stratégiques.

Le comité s'est aussi fait parler de la nécessité de resserrer les dispositions relatives à la mise en liberté sous caution, de prévoir des peines plus sévères et de ne pas recourir à la détention à domicile pour les voleurs de véhicules. À cela s'ajoute la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité en général, par l'entremise des services sociaux et de soutien communautaire.

Dans le contexte de cette étude préalable, le comité n'a pas été en mesure d'examiner les amendements au projet de loi C-69, même si les témoins ont souligné la possibilité que certaines dispositions et que certaines incohérences dans le libellé du projet de loi entraînent des conséquences juridiques imprévues.

Enfin, le comité a fait remarquer que certaines dispositions du projet de loi C-69 pouvant avoir des conséquences juridiques importantes ont été renvoyées à d'autres comités sénatoriaux. Ces parties du projet de loi auraient pourtant mérité d'être étudiées par notre comité, dont le mandat consiste justement à examiner les questions liées aux affaires juridiques et constitutionnelles — par exemple, la section 28, qui porte sur les questions de la constitutionnalité de la Loi sur l'évaluation d'impact et qui a été mise en place en réponse à une décision de la Cour suprême du Canada en octobre; et la section 33, qui modifie le Code criminel afin d'élargir l'infraction relative au taux d'intérêt criminel.

Si l'on veut que les comités soient efficaces dans leur analyse des amendements, il serait bon de suivre une certaine cohérence dans la façon de leur renvoyer les sections pour étude.

Je tiens à remercier les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales de m'avoir donné l'occasion de vous livrer un aperçu de notre rapport. Je serai heureuse de répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénatrice Batters.

Hon. Leo Housakos: The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to table before your committee our tenth report. Our committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 27 and 37 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 9, 2024, examined the said subject matter and now reports as follows:

Division 27 of Part 4 provides that the subsidiary of VIA Rail Canada Inc. incorporated with the corporate name VIA HFR —VIA TGF Inc. is, as of the date of its incorporation, an agent of His Majesty in right of Canada and may enter into contracts, agreements and other arrangements with His Majesty as though it were not such an agent.

Division 37 of Part 4 amends the Telecommunications Act to, among other things, require telecommunications service providers to provide their subscribers with a self-service mechanism that allows them to cancel their contract for telecommunications services or modify their telecommunications service plan and to inform those subscribers before the expiry of their fixed-term contract, as well as in other specified circumstances, of other service plans that those providers offer.

On May 22, 2024 the committee heard officials from Transport Canada. The committee also heard officials from Innovation, Science and Economic Development Canada (ISED) on May 21, 2024 and the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) on May 28, 2024.

Transport Canada representatives characterized the proposed High Frequency Rail (HFR) between Toronto and Quebec City as a nation building project. The VIA HFR would be the largest infrastructure project undertaken since the construction of the St. Lawrence Seaway. They suggested that the changes proposed in Division 27 of Part 4 are key to providing certainty in the procurement and land acquisition processes for the HFR project.

The committee would have liked more cost-related details about the proposed HFR project, however, Transport Canada officials explained that they need to respect the ongoing competitive request for proposals (RFP) process and not give out numbers that could influence those proposals. Given the ongoing nature of the RFP process, specific details of the HFR route alignment were also unavailable.

To the committee's disappointment, VIA Rail officials were unable to appear due to a scheduling conflict.

Le sénateur Leo Housakos : Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de déposer devant votre comité son 10^e rapport. Notre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 27 et 37 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 9 mai 2024, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme suit :

La section 27 de la partie 4 énonce que la filiale de VIA Rail Canada Inc., qui a été constituée sous la dénomination sociale de VIA HFR – VIA TGF Inc., est, en date de sa constitution en société, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et peut conclure des contrats, ententes ou autres accords avec Sa Majesté comme si elle n'en était pas mandataire.

La section 37 de la partie 4 modifie la Loi sur les télécommunications pour exiger, entre autres, que les fournisseurs de services de télécommunications mettent à la disposition de leurs abonnés un mécanisme de libre-service qui leur permet de résilier leur contrat de services de télécommunications ou de modifier leur forfait de services et qu'ils les informent, avant l'expiration de leur contrat à durée déterminée, ainsi que dans d'autres circonstances précises, des autres forfaits de services qu'ils offrent.

Le 22 mai 2024, le comité a entendu des fonctionnaires de Transports Canada. Il avait aussi entendu des fonctionnaires d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) le 21 mai 2024 et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 28 mai 2024.

Les représentants de Transports Canada ont qualifié le projet de train à grande fréquence (TGF) entre Toronto et Québec de projet d'édification nationale. Ce projet serait le plus important projet d'infrastructure depuis la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ils ont laissé entendre que les modifications proposées dans la section 27 de la partie 4 étaient essentielles pour apporter une certitude dans les processus de passation de marchés et d'acquisition de terrains du projet de TGF.

Le comité aurait aimé avoir plus de détails sur les coûts du projet de TGF, mais les fonctionnaires de Transports Canada ont expliqué qu'ils devaient respecter le processus de demandes de propositions (DP) en cours et ne peuvent pas donner de chiffres susceptibles d'influencer ces propositions. Étant donné que le processus de DP suit son cours, aucun détail sur le tracé du TGF n'était aussi disponible.

À la grande déception du comité, les représentants de VIA Rail n'ont pas pu comparaître en raison d'un conflit d'horaire.

The committee recognizes the importance of the HFR project, but notes that many smaller communities near — but not part of — the HFR corridor, including Cornwall, Ontario, could also use improvements in VIA Rail’s passenger rail services.

ISED officials explained to the committee how the changes proposed in Division 37 of Part 4 would make it easier for consumers to cancel their telecommunications service plans and find a cheaper one.

Officials from the CRTC discussed its ongoing consumer and competition-focused initiatives, while also explaining to the committee that they already have the power to implement the provisions envisioned in this bill, though it does give them additional “policy cover” for that work.

The committee also heard from the consumer groups, OpenMedia and the Public Interest Advocacy Centre, at the May 28, 2024 meeting. These groups suggested that while the proposed changes were beneficial to consumers, they would not address the broader challenge of the lack of competition in the Canadian telecommunications sector.

In general, these consumer groups also noted that the pace of the CRTC’s work has slowed down since 2017-2018.

The committee recognizes that the subject matter in Division 27 and Division 37 of Part 4 of Bill C-69 are very complex in nature. Having no clear connection to the government’s budgetary policy, the committee hopes that, in the future, such content would be introduced in separate legislation.

Having heard from witnesses on the subject matter of parts listed above, your committee supports the proposed changes.

Respectfully submitted,

LEO HOUSAKOS

Chair

Hon. Brian Francis: Good afternoon, everyone.

In my capacity as Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, I am here to speak briefly on our study and report on Divisions 25 and 26 of Part 4 of Bill C-69.

Le comité reconnaît l’importance du projet de TGF, mais constate que de nombreuses petites communautés situées près du corridor du TGF, mais n’en faisant pas partie, notamment Cornwall (Ontario), pourraient également tirer profit de l’amélioration des services ferroviaires de passagers de VIA Rail.

Par ailleurs, les fonctionnaires d’ISDE ont expliqué au comité en quoi les modifications proposées dans la section 37 de la partie 4 permettraient aux consommateurs d’annuler plus facilement leur forfait de services de télécommunications et d’en trouver un autre moins cher.

Les représentants du CRTC ont discuté de ses initiatives en cours en faveur des consommateurs et de la concurrence, tout en expliquant au comité qu’ils ont déjà le pouvoir de mettre en œuvre les dispositions envisagées dans ce projet de loi, bien que celui-ci leur donnerait plus d’assurance politique pour ce travail.

Le comité a également entendu des groupes de consommateurs, OpenMedia et le Centre pour la défense de l’intérêt public, à sa réunion du 28 mai 2024. Ces groupes ont suggéré que, même si les modifications proposées étaient bénéfiques pour les consommateurs, elles ne répondraient pas au problème plus général concernant le manque de concurrence dans le secteur des télécommunications au Canada.

En général, ces groupes de consommateurs ont aussi noté que le rythme des travaux du CRTC a ralenti depuis 2017-2018.

Le comité est conscient que la teneur des sections 27 et 37 de la partie 4 du projet de loi C-69 est très complexe. En l’absence d’un lien clair avec la politique budgétaire du gouvernement, il espère qu’à l’avenir, un tel contenu fera l’objet d’un projet de loi distinct.

Après avoir entendu les témoins sur la teneur des sections susmentionnées, votre comité appuie les modifications proposées.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Le sénateur Brian Francis : Bonjour à tous.

En ma qualité de président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, je suis ici pour parler brièvement de notre étude et de notre rapport sur les sections 25 et 26 de la partie 4 du projet de loi C-69.

On May 29, the committee examined Division 25 of Part 4, which proposes to authorize a newly created corporation incorporated as a wholly owned subsidiary of the Canada Development Investment Corporation to issue and administer loan guarantees through an Indigenous loan guarantee program. It also authorizes the payment out of the Consolidated Revenue Fund by the Minister of Finance of amounts that are required in respect of those guarantees.

The committee applauds this program. It aims to solve a problem created by the Indian Act, which restricts First Nations from leveraging their land or other existing assets as collateral. As a result, it is currently extremely difficult for communities to secure financing at competitive rates to become equity partners in revenue-generation projects.

The total amount of the loan guarantees must not exceed \$5 billion.

Under this program, eligible Indigenous governments will be able to secure affordable capital to invest in natural resources or energy projects taking place in their territories.

Given that the subsidiary corporation is still under design, the committee stressed that not only must this program be established quickly, but the program and the board of directors, management and administration must be Indigenous-led to reflect the diverse needs of the Indigenous governments it is meant to serve. The committee also observed that Indigenous governments will need to increase their legal, financial and other capacities. As a result, the initial \$3.5 million of the \$5 billion allocated for this purpose must increase to support them from the start to the end of a project.

On June 4, the committee examined Division 26 of Part 4 of Bill C-69. We observed that ending gender and race-based violence against Indigenous women, girls, two-spirited and gender-diverse people should be a top priority for the Government of Canada. A solution may be found in the establishment of a national Red Dress Alert system to notify the public in case an Indigenous woman, girl or gender-diverse person goes missing.

As an initial step, the committee welcomes the partnership reached between Canada and Manitoba, along with the proposed \$1.3 million over three years, starting in 2024-25, to carry out consultations and an evaluation of a pilot project for the establishment of a regional Red Dress Alert system as contained in Division 26 of Part 4 of Bill C-69. However, the committee observed that this work is occurring at an extremely slow pace

Le 29 mai, le comité a examiné la section 25 de la partie 4, qui propose d'autoriser une société nouvellement créée et constituée en tant que filiale à 100 % de la Corporation de développement des investissements du Canada à attribuer et administrer des garanties de prêts dans le cadre d'un programme de garanties de prêts pour les Autochtones. La section autorise également le prélèvement sur le Trésor par le ministre des Finances des sommes nécessaires à l'égard de ces garanties.

Le comité estime que ce programme est une bonne chose. Il vise à résoudre un problème créé par la Loi sur les Indiens, qui interdit aux Premières Nations de tirer parti de leurs actifs, notamment fonciers, et de les donner en garantie. C'est pourquoi il est actuellement extrêmement difficile pour les communautés autochtones d'accéder à du capital à des taux compétitifs pour devenir des partenaires financiers dans des projets générateurs de revenus.

La somme des garanties de prêts ne doit pas excéder 5 milliards de dollars.

Avec ce programme, les gouvernements autochtones admissibles pourront accéder à du capital à un taux abordable pour investir dans des projets de ressources naturelles ou d'énergie exécutés sur leurs territoires.

Étant donné que la filiale est toujours en cours de conception, le comité a insisté sur le fait que le programme devait être mis en place rapidement, en précisant aussi que le programme et son conseil d'administration, la gestion et l'administration devaient être dirigés par des Autochtones afin de tenir compte des divers besoins des gouvernements autochtones que le programme est censé servir. Le comité a également souligné que les gouvernements autochtones devront augmenter leurs capacités juridiques, financières et autres. Par conséquent, il faut augmenter les 3,5 millions de dollars prévus au départ sur les 5 milliards de dollars affectés à cette fin pour les soutenir du début à la fin d'un projet.

Le 4 juin, le comité a examiné la section 26 de la partie 4 du projet de loi C-69. Nous estimons que l'éradication de la violence fondée sur le genre et la race commise contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre d'origine autochtone devrait être une priorité absolue pour le gouvernement du Canada. Une solution serait l'établissement d'un système national d'alerte robe rouge qui informerait la population en cas de disparition d'une femme, d'une fille ou d'une personne de diverses identités de genre d'origine autochtone.

Comme première étape, le comité accueille favorablement le partenariat conclu entre le Canada et le Manitoba, ainsi que le financement proposé de 1,3 million de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, en vue de procéder à des consultations et à l'évaluation d'un projet pilote régional d'alerte robe rouge, comme le propose la section 26 de la partie 4 du projet de loi C-69. Cependant, le comité a fait remarquer que ces travaux se

that does not reflect the urgency of the ongoing national crisis. The committee highlighted the Unama'ki Emergency Alert System in Nova Scotia, which has succeeded by being a First Nations-led initiative that allows for immediate action without bureaucratic delays; it is quick, accessible and easy to implement.

The committee agreed with the Chair of the National Family and Survivors Circle, who stated that systemic change is required to mend broken relationships and a coordinated approach is necessary to establish a national Red Dress Alert system, which must be accompanied by culturally appropriate and trauma-informed wraparound services for everyone, including in remote and isolated communities. This work must involve Indigenous leaders but keep survivors, families and victims at the centre. There must also be more training for law enforcement and education for the broader public.

The committee further observed that there is a dire need for inter-jurisdictional collaboration to put a national alert system in place as soon as possible.

Thank you. I am happy to answer any questions.

[Translation]

The Chair: Thank you, Senator Francis. We have a number of committee chairs who have notified us that they need to leave, either to give a speech or to chair a meeting. They are senators Omidvar, Cormier and Housakos.

[English]

As we start the first round, I would suggest asking those three witnesses if you have a question. After that, we will go with Senator Batters, Senator Dean, Senator Boehm and Senator Francis, if you are comfortable with this system.

I could start with Senator Cormier, because that's an easy one — a technical amendment. It was clear, I think. Does anyone have a question for Senator Cormier? We also have the other witnesses.

[Translation]

Does anyone have any questions for Senator Cormier? Okay. Senator Cormier, you may go.

Senator Cormier: Thank you, colleagues.

The Chair: We'll do a first round of questions for Senator Omidvar and Senator Housakos.

déroulent à un rythme extrêmement lent qui ne tient pas compte de l'urgence de la crise nationale en cours. Le comité a mis en lumière le système d'alerte d'urgence Unama'ki, en Nouvelle-Écosse, qui fonctionne parce qu'il est dirigé par les Premières Nations et qu'il permet la prise de mesures immédiates, sans retards bureaucratiques; il est rapide, accessible et facile à mettre en œuvre.

Le comité est d'accord avec la présidente du Cercle national des familles et des survivantes du Canada, ou CNFS, qui a déclaré qu'il fallait apporter des changements systémiques pour réparer les liens brisés et que l'établissement d'un système national d'alerte robe rouge devait reposer sur une approche coordonnée. Ce système doit aussi être accompagné de services complets, adaptés sur le plan culturel et tenant compte des traumatismes, accessibles à tous, y compris aux communautés éloignées et isolées. Les survivants, les victimes et leurs familles doivent être au centre de ces initiatives et des dirigeants autochtones doivent y prendre part. Il est également important de former les forces de l'ordre et de sensibiliser la population générale.

En outre, le comité a fait remarquer qu'il y a un besoin criant de collaboration entre les autorités concernées pour mettre en place un système national d'alerte dans les plus brefs délais.

Je vous remercie. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

[Français]

Le président : Merci, sénateur Francis. Il y a des présidents de comités qui nous ont signalé qu'ils devaient partir, soit pour un discours, soit pour présider une réunion. Il s'agit de la sénatrice Omidvar et des sénateurs Cormier et Housakos.

[Traduction]

Pour la première ronde de questions, je suggère de vous adresser d'abord à ces trois témoins. Ensuite, nous céderons la parole à la sénatrice Batters, au sénateur Dean, au sénateur Boehm et au sénateur Francis, si vous le voulez bien.

Je pourrais commencer par le sénateur Cormier, parce que la question est assez simple; c'est un amendement de forme. Il était clair, à mon avis. Quelqu'un a-t-il une question à poser au sénateur Cormier? Il y a aussi les autres témoins.

[Français]

Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions pour le sénateur Cormier? Très bien. Sénateur Cormier, vous pouvez partir.

Le sénateur Cormier : Merci, chers collègues.

Le président : On va faire une première ronde de questions pour la sénatrice Omidvar et le sénateur Housakos.

[English]

Senator Marshall: I have a question for Senator Omidvar. Was there any discussion of the cost of the school food program? We had some discussion at our committee on that issue.

Senator Omidvar: Senator Marshall, we were informed by officials that \$1 billion has been allocated over four years. Of course, in a country as big as ours, it's still not enough, but we were informed that this was the first bucket of money that would be used to negotiate with provinces and provide additional funding to provinces that have signed on. In time, you're likely going to see another line item before you in a future BIA.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Housakos, about the VIA Rail and the VIA Rail High Frequency Rail — I understand the need for the amendment, but I was surprised that neither VIA Rail nor the subsidiary has its own legislation. Did that come up in discussions?

Senator Housakos: It did. The officials explained to us that they're setting up this new Crown corporation in order to avoid any legal challenges in the future. My sense is that it is to protect the entity of VIA Rail. It's very much aspirational at this point; it didn't come with a lot of details.

I know the minister and the ministry are serious about getting this done. I also speak as a former member of the board of VIA Rail, who support High Frequency Rail and even high-speed rail in this country. There have been successive discussions about this, but every time we see the cost at the end of the exercise, we go running for the hills.

We also saw, Senator Marshall, that, in this instance, there's absolutely no cost other than they want to get it done. I would have preferred if they had come forward in this omnibus bill with the process already done, saying, "This is what it will cost. We've done our work." Unfortunately, that wasn't the exercise.

Senator Marshall: That information was unavailable. Thank you. Those were my two questions.

[Translation]

Senator Forest: Thank you for being here. My question is for Senator Omidvar. In your report, you comment on Division 23, concerning EI. As you rightly say, it's a major problem that's creating a lot of uncertainty surrounding temporary measures in the affected regions. You state that it would be worthwhile to

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je voudrais poser une question à la sénatrice Omidvar. Y a-t-il eu des discussions sur le coût du programme d'alimentation dans les écoles? Nous en avons parlé dans notre comité.

La sénatrice Omidvar : Sénatrice Marshall, des fonctionnaires nous ont informés qu'on y avait affecté 1 milliard de dollars sur quatre ans. Bien sûr, dans un pays aussi vaste que le nôtre, cela reste insuffisant, mais on nous a dit que c'était le premier montant d'argent qui servirait à négocier avec les provinces et à fournir des fonds supplémentaires aux provinces qui ont décidé de participer au programme. À terme, il y aura sans doute un autre poste budgétaire à examiner dans un prochain projet de loi d'exécution du budget.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie.

Sénateur Housakos, au sujet de VIA Rail et du train à grande fréquence de VIA Rail, je comprends la nécessité de l'amendement, mais j'ai été surprise d'apprendre que ni VIA Rail ni sa filiale n'avait sa propre mesure législative. En a-t-il été question dans vos discussions?

Le sénateur Housakos : Oui. Les fonctionnaires nous ont expliqué qu'ils sont en train de mettre sur pied cette nouvelle société d'État dans le but d'éviter d'éventuelles contestations judiciaires. À mon avis, cela sert à protéger VIA Rail. Ce n'est pas encore très concret à ce stade-ci; il n'y avait pas beaucoup de détails.

Je sais que le ministre et le ministère sont déterminés à voir cela se concrétiser. Je parle aussi en tant qu'ancien membre du conseil d'administration de VIA Rail, qui appuie l'idée des trains à grande fréquence et même des trains à grande vitesse au pays. Les discussions à ce sujet se sont succédé, mais chaque fois qu'on en arrive aux coûts à la fin de l'exercice, c'est la débandade.

Sénatrice Marshall, nous avons également vu que, dans ce cas, il n'y a absolument aucune indication quant aux coûts; seulement qu'ils veulent le faire. J'aurais préféré qu'ils aient déjà fait le processus avant d'inclure cela dans le projet de loi omnibus afin qu'ils puissent dire : « Voilà ce qu'il en coûtera. Nous avons fait notre travail. » Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses ont été faites.

La sénatrice Marshall : Cette information n'était pas disponible. Je vous remercie. C'étaient mes deux questions.

[Français]

Le sénateur Forest : Je vous remercie d'être ici. Ma question s'adresse à la sénatrice Omidvar. Dans votre rapport, vous commentez la section 23 concernant l'assurance-emploi. Comme vous le dites avec justesse, c'est un problème important qui provoque de l'insécurité en ce qui concerne les mesures

make these measures permanent, rather than constantly renewing these temporary measures.

Did you question the witnesses about the fact that, for over three years now, we've been told that the government is in consultations, that it is getting ready to undertake a major reform of EI and that it has to take this reality into account, yet the government still does nothing but propose another temporary measure? Has your committee questioned the witnesses about that?

[English]

Senator Omidvar: I'm not sure if I remember whether we probed on this point, but we are urging the federal government to make these measures permanent — as opposed to renewing them as a temporary measure — as a first step in a comprehensive reform of the EI program.

The Government of Canada promised in 2015 to undertake this reform, and this reform will be the measure that provides a permanent solution. We did not hear any testimony as to the timelines of the EI reform, et cetera.

[Translation]

Senator Forest: There's no timetable for a major reform of employment insurance?

[English]

Senator Omidvar: I suppose you should ask the minister that question. In this BIA, there is yet another extension of the temporary measure.

[Translation]

Senator Forest: Thank you.

Senator Gignac: My question is for our colleague Senator Omidvar. The Quebec government is always uncomfortable when there is talk of conditional programs. Its experience has been that when things aren't going well, when times get tough, the federal government pulls out. Quebec is ahead of the curve when it comes to dental care, pharmacare or school food programs. Have there been any discussions about that? These are bilateral agreements, province by province, but the government could have taken a different approach or signed per capita agreements with a fixed amount. That way, if there are provinces that are further ahead than others, so much the better.

temporaires dans les régions visées. Vous indiquez qu'il serait intéressant de pérenniser ces mesures, et non de toujours reconduire ces mesures temporaires.

Est-ce que vous avez interpellé les témoins sur le fait que cela fait plus de trois ans qu'on nous dit qu'on est en consultation, qu'on s'apprête à faire une réforme importante de l'assurance-emploi et qu'il faut tenir compte de cette réalité, mais que le gouvernement ne fait encore rien d'autre que de nous proposer une autre mesure temporaire? Est-ce que votre comité a interpellé les témoins à ce sujet?

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Je ne me souviens pas si nous avons posé des questions à ce sujet, mais nous exhortons le gouvernement fédéral à rendre ces mesures permanentes plutôt que de les renouveler de façon temporaire; cela constituerait la première étape d'une réforme complète du programme d'assurance-emploi.

Le gouvernement du Canada a promis d'entreprendre cette réforme en 2015. La réforme permettra d'instaurer une solution permanente. Nous n'avons entendu aucun témoignage portant sur l'échéancier de cette réforme de l'assurance-emploi ou d'autres questions connexes.

[Français]

Le sénateur Forest : Il n'y a aucun échéancier quant à ce grand chantier de la réforme sur l'assurance-emploi?

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Je suppose que vous devriez poser la question au ministre. Ce projet de loi d'exécution du budget propose encore une fois de prolonger les mesures temporaires.

[Français]

Le sénateur Forest : Je vous remercie.

Le sénateur Gignac : Ma question s'adresse à notre collègue la sénatrice Omidvar. Le gouvernement du Québec est toujours mal à l'aise quand on discute de programmes conditionnels. Le Québec a eu l'expérience que quand cela va moins bien, quand les temps deviennent plus difficiles, le gouvernement fédéral se retire. Le Québec est assez avancé, que ce soit sur le plan des soins dentaires, de l'assurance médicaments ou des programmes d'alimentation dans les écoles. Est-ce qu'il y a eu des discussions à ce sujet? Ce sont des ententes bilatérales, province par province, alors qu'on aurait pu adopter une approche différente ou conclure des ententes par habitant avec un montant fixe. Donc, s'il y a des provinces qui sont plus avancées que d'autres, tant mieux pour elles.

Were there any discussions about the model chosen by the federal government? It could have chosen a different model. Now it's going to have to have piecemeal discussions, province by province.

[English]

Senator Omidvar: You're absolutely right, senator. We heard that it was a piecemeal approach, and therefore this effort by the federal government to introduce a national food program would at least bring a certain standard of availability and access throughout the country, regardless of the school board, municipality or provincial government that is involved.

I believe this program will be beneficial to children going to school. Of course, negotiating with provinces is always a complex matter. Once the agreements have been signed and made available, we will be able to determine the variability of each agreement and whether the federal program actually provides a certain kind of coverage for all children, regardless of where they are located.

Senator Smith: Maybe Senator Omidvar and Senator Housakos could help me with this question. It's a broad one. Upon reading the reports from each of the committees, I picked up a few central themes. Many of the provisions your committees were tasked with were consequential and should have been tabled as stand-alone legislation. The other issue is the lack of time afforded to the Senate committees to adequately scrutinize the government's legislative agenda. Could you comment on the problems that I raised and just how concerning they are? That's question one.

Question two is this: Do my colleagues here have any comments on the current legislative process, specifically related to the government's use of omnibus bills and things we can do to properly scrutinize them? It's something we should follow up on, but it would be great to have the group give their input. Perhaps Senator Omidvar and Senator Housakos, and anyone else who wants to chime in, could give us some feedback.

Senator Omidvar: Thank you, senator, for that question. We met four times in our consideration of these divisions. Three of these meetings were devoted to hearing from public officials and stakeholders. We did a pretty thorough job — as best we could given the time. Then we had a meeting to discuss our observations.

One recommendation — or “observation,” as we call them here — that has appeared time and time again in the Senate and this committee is not only the issue of timing but the issue of

Est-ce qu'il y a eu des discussions sur le modèle retenu par le gouvernement fédéral, qui aurait pu être un modèle différent? Maintenant, ce sera des discussions à la pièce, province par province.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Vous avez tout à fait raison, sénateur. On nous a dit qu'il s'agissait d'une approche à la pièce. Ainsi, la mise en place d'un programme national d'alimentation dans les écoles par le gouvernement fédéral aurait au moins l'avantage d'offrir un certain niveau de services et d'accessibilité d'un bout à l'autre du pays, peu importe quel conseil scolaire, municipalité ou gouvernement provincial en est responsable.

Je crois que ce programme sera bénéfique pour les enfants à l'école. Bien sûr, les négociations avec les provinces sont toujours complexes. Une fois que les ententes auront été signées et mises à notre disposition, nous pourrions déterminer dans quelle mesure elles varient d'un endroit à l'autre et si le programme fédéral offre effectivement un minimum de couverture pour tous les enfants, peu importe, où ils habitent.

Le sénateur Smith : La sénatrice Omidvar et le sénateur Housakos pourront peut-être m'aider avec la question suivante, car elle est plutôt vaste. Après avoir lu le rapport de chacun des comités, j'ai relevé certains thèmes récurrents. Vos comités ont étudié de nombreuses dispositions corrélatives, qui auraient dû faire l'objet d'un projet de loi distinct. Il y a aussi un problème concernant le temps accordé aux comités du Sénat : celui-ci est insuffisant pour étudier adéquatement le programme législatif du gouvernement. Pourriez-vous nous parler de ces problèmes et nous dire dans quelle mesure ceux-ci sont préoccupants? Voilà ma première question.

Ma deuxième question est la suivante : mes collègues ont-ils des observations au sujet du processus législatif actuel, plus précisément sur le recours du gouvernement à des projets de loi omnibus et sur les moyens dont nous disposons pour étudier ceux-ci correctement? C'est une chose sur laquelle il nous faudra faire un suivi, mais ce serait formidable que tout le groupe donne son opinion. La sénatrice Omidvar et le sénateur Housakos, ainsi que tout autre sénateur qui veut donner son son de cloche, pourraient-ils nous dire ce qu'ils en pensent?

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre question, sénateur. Nous nous sommes rencontrés à quatre reprises pour étudier ces sections. Trois réunions ont été consacrées aux témoignages de fonctionnaires et de parties prenantes. Nous avons fait une étude assez complète — nous avons fait de notre mieux, vu le délai. Nous avons ensuite eu une réunion pour discuter de nos observations.

Il y a, au Sénat et au comité, une recommandation — ou « observation » comme nous les appelons ici — qui revient constamment. Elle concerne non seulement le problème du délai,

embedding a policy innovation, if I may call them that, without any line item in a budget into a BIA.

Let me give you an example. We studied Division 22, which amends the Canada Labour Code to establish a policy on federal employees' right to disconnect from work. That should not be in the BIA. The measures regarding removing countries of origin from the list of countries of origin for asylum seekers should be a stand-alone item. I believe the House of Commons is also on the same line. I'm not able to say whether that division will be removed entirely, but that is certainly our recommendation.

We had a division that strengthened the minister's regulation-making authority under therapeutic products. Again, these don't belong in a BIA. However, I've been around long enough — and you have certainly been around longer than me, Senator Smith — to simply accept this kind of legislation, which is really not in the interests of the country.

Senator Smith: Senator Housakos, could you give us some comments?

Senator Housakos: Senator Smith, we've both been here a very long time, and we keep saying "never again" and that we're going to put an end to this, and here we are again. It's getting progressively worse every year. One has to scratch their head at how a government, in the ninth year of its term, hasn't figured out how to progressively and effectively set up a legislative agenda.

The only answer to that, colleagues, is that governments — and it doesn't matter of what stripe — don't like legislative review. The truth is that until we start exercising our authority to push back and let government know that we have responsibilities as legislators, they will continue to do this. Omnibus bills are driven by bureaucracy that doesn't want to be questioned and scrutinized and by politicians who don't have the time to bother with Parliament.

Specific to this particular review that we did — Division 27, Part 4 and Division 37, Part 4(a) — I speak on behalf of all my colleagues. Both of these required far more scrutiny than the few meetings we gave them. We also understood why VIA Rail couldn't appear. The week we were dealing with these particular issues, VIA Rail had their annual board meeting. When a Crown corporation has their annual board meeting, they can't dispense executives to come to Parliament. Of course, we had to stay within the confines of the constraints because we knew we had to report quickly and expeditiously here.

mais aussi celui de l'incorporation de nouvelles politiques, si je puis dire, qui ne correspondent à aucun poste budgétaire dans une loi d'exécution du budget.

Je vous en donne un exemple. Nous avons étudié la section 22, qui modifie le Code canadien du travail pour établir une politique sur le droit à la déconnexion des fonctionnaires. C'est une mesure qui n'a pas sa place dans la loi d'exécution du budget. Les mesures visant à enlever des pays d'origine de la liste des pays d'origine devraient faire l'objet d'un projet de loi distinct. Je crois que la Chambre des communes est du même avis. J'ignore si cette section sera entièrement retirée, mais c'est ce que nous avons recommandé.

Il y a une section qui renforce le pouvoir de réglementation du ministre sur les produits thérapeutiques. Voilà qui ne devrait pas non plus figurer dans une loi d'exécution du budget. Cela dit, je suis ici depuis suffisamment longtemps — et vous l'êtes depuis plus longtemps que moi, sénateur Smith — pour être résignée à ce genre de projet de loi, qui n'est pas vraiment dans l'intérêt du pays.

Le sénateur Smith : Sénateur Housakos, pourriez-vous nous faire part de vos observations?

Le sénateur Housakos : Sénateur Smith, nous sommes tous deux ici depuis très longtemps. Nous répétons à tous les coups « plus jamais », en affirmant que nous mettrons un terme à cette façon de faire. Toutefois, nous y revoilà. Les choses empiront chaque année. Quand un gouvernement, qui en est à sa neuvième année au pouvoir, n'a toujours pas trouvé comment établir progressivement et efficacement le calendrier de son programme législatif, il y a de quoi s'interroger.

Il n'y a qu'une explication à cela, chers collègues. Les gouvernements, tous partis confondus, n'aiment pas les examens législatifs. La vérité, c'est que le gouvernement continuera à procéder ainsi tant que nous n'exercerons pas notre pouvoir de nous hérissier et de dire au gouvernement que nous avons des responsabilités à titre de législateurs. Les projets de loi omnibus ont la faveur des bureaucrates qui ne veulent pas être questionnés ou surveillés, et des politiciens qui sont trop pressés pour se soucier du Parlement.

En ce qui concerne l'étude que nous avons faite de la section 27, à la partie 4 et de la section 37, à la partie 4(a) — je m'exprime au nom de tous mes collègues. Ces deux sections auraient dû faire l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie que celle que nous avons eu le temps de faire pendant les quelques réunions que nous leur avons consacrées. Nous savions aussi que la semaine où nous avons étudié cette section, VIA Rail ne pouvait pas comparaître parce que c'était la réunion annuelle de son conseil d'administration. Une société de la Couronne ne peut se permettre d'envoyer ses dirigeants au

Something like High Frequency Rail, which is a multi-billion-dollar expenditure, is not something that should be flying under the radar, basically talking about the general idea, the general theme, what we generally want to get done — that we can't really say how much it will cost or what the procurement process will be, but to have faith in us.

And of course, Division 37, Part 4 is the review of the Telecommunications Act. This one was a little less contentious. Most of us on the committee feel it's a good little step forward. Of course, we can get into a debate here for days and weeks about the fact that Canada has the highest telecommunications, web and cellphone bills in the world. That also requires some parliamentary scrutiny rather than just a peripheral perusing of this type of legislation.

Senator Ross: Senator Omidvar, can you give me a sense of what you think the Finance Committee should do or what action we should take based on your report?

Senator Omidvar: It's important to underline the common messages you may have heard from all the committee chairs around timing and inclusion of policy measures with no budget line item attached to them embedded in the BIA. Those are important top-level recommendations to make.

It was extremely hard for our committee to do the work in such a short time, but I don't want to be overly negative, chair. I also want to tell you about divisions that were wholeheartedly welcomed by our committee. The one that I particularly align myself with is automatic registration for the Registered Education Savings Plan in Canada, which will enable all children to benefit from the investments of the government. This is one of those measures that is rightfully in a BIA. In a way, it will lift young people out of poverty.

There are some good measures. I want to state that, chair. There are a number of others. We particularly liked the expansion of eligibility for student loan forgiveness for those in certain care occupations, like early childhood educators, dentists and dental hygienists. All of this is good. However, when the government then tends to embellish with many other measures that are rightfully legislative matters, which should stand on their own feet and be studied separately in legislation, it casts a negative view on a BIA — when in fact there are many good things in this BIA, senator.

Parlement lors de la réunion annuelle de son conseil d'administration. Évidemment, nous avons dû respecter ses contraintes, car nous savions que nous devons faire rapport rapidement à ce comité-ci.

Un projet de train à grande fréquence, qui représente une dépense de plusieurs milliards de dollars, ne devrait pas passer sous le radar. D'autant que l'on nous dit « ayez confiance en nous » alors que l'on ne parle essentiellement que de l'idée et du projet en général, sans pouvoir nous dire combien il en coûtera ou en quoi consistera le processus d'approvisionnement.

Il y a aussi la section 37, dans la partie 4, qui porte sur l'examen de la Loi sur les télécommunications. Cette mesure a été un peu moins controversée. La majorité des membres du comité a l'impression que c'est un pas en avant. Bien sûr, le comité pourrait débattre pendant des jours, voire des semaines, du fait que le Canada a les factures de télécommunications, pour la téléphonie cellulaire et l'accès à Internet, les plus élevées au monde. C'est aussi un élément qui doit être examiné par le Parlement plutôt que de manière périphérique dans le cadre de ce genre de projet de loi.

La sénatrice Ross : Sénatrice Omidvar, pouvez-vous me donner une idée de ce que le Comité des finances devrait faire ou des mesures qu'il devrait prendre, en fonction de votre rapport?

La sénatrice Omidvar : Il est important de souligner le message collectif que vous avez entendu de la part de tous les présidents de comité au sujet du délai et de l'incorporation de politiques qui n'apparaissent pas comme un poste budgétaire dans la loi d'exécution du budget. Il s'agit là de recommandations qui sont de la plus haute importance.

Il a été extrêmement difficile pour le comité de faire ce travail en aussi peu de temps. Toutefois, je ne veux pas être trop négative, monsieur le président. J'aimerais aussi parler des sections qui ont été chaudement accueillies par notre comité. Celle qui m'interpelle tout particulièrement est l'adhésion automatique au régime enregistré d'épargne-études du Canada, qui permettra à tous les enfants de bénéficier des investissements du gouvernement. C'est une mesure qui a sa place dans une loi d'exécution du budget. D'une certaine manière, elle sortira les jeunes de la pauvreté.

Il y a de bonnes mesures. Je tiens à le dire, monsieur le président. Il y en a un bon nombre d'autres. Nous avons particulièrement aimé le prolongement de l'admissibilité à l'exonération de remboursement des prêts d'études pour certains emplois dans le domaine de la santé et des soins. Pensons aux éducateurs de la petite enfance, aux dentistes et aux hygiénistes dentaires. Ce sont toutes de bonnes mesures. Cependant, quand le gouvernement tente de broder avec de nombreuses autres mesures qui sont en fait des éléments législatifs qui devraient être indépendants et étudiés dans un projet de loi distinct, il nuit à la perception de la loi d'exécution du budget. Pourtant, on y trouve plein de bonnes choses, sénatrice.

Senator Ross: Thank you. I ask the same question to Senator Housakos.

Senator Housakos: In our case, the committee supports both of these initiatives. They're good initiatives. What the committee has undertaken to do in the future is follow these a bit more carefully and closely, do a bit of a follow-up in a few months to see where they are with the HFR process, bring in officials from Transport Canada and do some of these spot checks, which is difficult because we always get caught up in various things.

With respect to your committee, this is such a big task. I wouldn't know where you could begin to be diligent on something like this.

Senator Moncion: Senator Omidvar, this program in schools — I guess we can call it “the breakfast program” or “the food program” — looks very much like the daycare program put in place by the government through a BIA a few years ago. The agreements they're putting together with provinces are similar in nature to what was done for daycare. Did your committee discuss that at all?

Senator Omidvar: There was some reference to the process that unfolded for Bill C-35 — I believe that's the number of the bill — and there may be an expectation on the part of our committee that legislation will be tabled after the negotiations are completed and we get a full package. However, we did not really have time to go deep into that matter.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Dalphond: Senator Omidvar, in your report, the Social Affairs, Science and Technology Committee recommended that Part 4, Division 38 be removed from the bill. The Finance Committee of the House of Commons has removed it. I understand that your committee are happy that they were listened to.

Senator Omidvar: Of course we are happy. I'm not sure they were listening to us, Senator Dalphond. They were likely doing their own due diligence and hearing from a variety of stakeholders, including the Canadian Association of Refugee Lawyers, who painted for us in great detail a picture of the impact of an amendment that sounds benign — about speeding up the process. However, it's not possible in the refugee system to be both fast and fair. That's the contradiction at the heart of this amendment.

I'm glad that someone listened.

Senator Dalphond: Thank you.

La sénatrice Ross : Je vous remercie. J'adresse la même question au sénateur Housakos.

Le sénateur Housakos : Dans notre cas, le comité appuie ces deux initiatives. Ce sont de bonnes initiatives. Le comité a décidé de suivre d'un peu plus près ces mesures dans l'avenir, de vérifier où l'on en sera dans quelques mois, avec le processus de train à grande fréquence. Il convoquera les fonctionnaires de Transports Canada et fera des vérifications ponctuelles, même si c'est difficile étant donné que nous nous laissons constamment prendre par toutes sortes de choses.

Dans le cas de votre comité, c'est une très lourde tâche. Je ne sais pas du tout par où vous pourriez commencer pour faire diligence dans un cas comme celui-là.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Omidvar, le programme dans les écoles — je suppose que l'on pourrait parler du « programme des petits déjeuners » ou du « programme d'alimentation » — ressemble beaucoup au programme de garderies que le gouvernement a mis en place au moyen d'une loi d'exécution du budget, il y a quelques années. Les ententes qu'il est en train de mettre en place avec les provinces sont de la même nature que celles conclues pour les garderies. Votre comité a-t-il un tant soit peu parlé de cet aspect?

La sénatrice Omidvar : Il a été question du processus dans le cadre du projet de loi C-35 — c'était le numéro du projet de loi, si je ne m'abuse. Notre comité s'attend à ce qu'un projet de loi soit déposé quand les négociations seront complétées et que nous aurons un tout. Cependant, nous n'avons pas vraiment eu le temps d'étudier ce point en profondeur.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie.

Le sénateur Dalphond : Sénatrice Omidvar, dans son rapport, le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a recommandé de retirer la section 38 de la partie 4 du projet de loi, ce qu'a fait le Comité des finances de la Chambre des communes. Je crois comprendre que votre comité se réjouit de voir qu'il a été écouté.

La sénatrice Omidvar : Bien sûr que nous nous en sommes réjouis. Je ne suis pas certaine que ce comité nous a écoutés, sénateur Dalphond. Ces membres faisaient probablement eux-mêmes diligence, en écoutant le témoignage de divers intervenants, comme l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, qui nous ont tracé un portrait fort détaillé de l'impact qu'aurait une modification qui semblait bénigne, au sujet de l'accélération du processus. Malheureusement, il n'est pas possible dans le système d'octroi d'asile d'être à la fois rapide et équitable. C'est la contradiction qui était au cœur de cette modification.

Je suis heureuse que l'on ait été à l'écoute.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie.

Senator Loffreda: Thank you to our colleagues for being here.

My first question is for Senator Housakos. I want to thank you and your committee for the work you did on Divisions 27 and 37 of Part 4 of the BIA. My question is on the Telecommunications Act and Division 37, which will:

. . . require telecommunications service providers to provide their subscribers with a self-service mechanism that allows them to cancel their contract for telecommunications services or modify their telecommunications service plan and to inform those subscribers before the expiry of their fixed-term contract, as well as in other specified circumstances, of other service plans that those providers offer. . . .

From a customer's perspective, this is a great measure. I noted that your committee supports the proposed changes.

Could you expand on your committee's observation related to the position of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, or CRTC, that it already has the power to implement the provisions envisioned in Bill C-69? Your report refers to giving the CRTC additional policy cover for its ongoing work related to ". . . consumer and competition-focused initiatives . . ." Could you elaborate on what that reference means?

I also read in your report that your committee heard from consumer groups, like OpenMedia and the Public Interest Advocacy Centre, at the May 28, 2024, meeting. These groups suggested that while the proposed changes were beneficial to consumers, they would not address the broader challenge of the lack of competition in the Canadian telecommunications sector. In general, these groups also noted that the pace of the CRTC's work has slowed down since 2017-18. I want to understand that a bit better.

Senator Housakos: Essentially, a number of our colleagues highlighted that the CRTC already had the power to put into place regulation of this nature, without this change in law, and asked why they hadn't done it. A lot of the witnesses who came before us said that this is a good step forward but doesn't go far enough, as there's still a lack of competition in the marketplace and a lack of service in rural parts of Canada, which — for a variety of reasons — are not getting the same type of service as urban and suburban centres.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos collègues de leur présence au comité.

Ma première question est pour le sénateur Housakos. Je tiens à vous remercier, vous et le comité que vous présidez, pour votre étude des sections 27 et 37 de la partie 4 de la loi sur l'exécution du budget. Ma question porte sur la Loi sur les télécommunications et la section 37, qui exigera :

[...] que les fournisseurs de services de télécommunication mettent à la disposition de leurs abonnés un mécanisme libre-service leur permettant d'annuler leur contrat de services de télécommunication ou de modifier leur forfait de services de télécommunication et qu'ils informent leurs abonnés, avant l'expiration de leur contrat à durée déterminée et dans d'autres circonstances, d'autres forfaits qu'ils offrent.

Du point de vue d'un consommateur, c'est une excellente mesure. J'ai remarqué que votre comité appuie les changements qui ont été proposés.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'observation de votre comité au sujet de la position du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, qui dit avoir déjà le pouvoir de mettre en œuvre les dispositions envisagées dans le projet de loi C-69? Votre rapport parle de donner plus d'assurance politique au CRTC pour le travail se rapportant aux « initiatives [...] en faveur des consommateurs et de la concurrence ». Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que vous entendez par là?

J'ai aussi lu dans votre rapport que votre comité a entendu des groupes de consommateurs, comme OpenMedia et le Centre pour la défense de l'intérêt public, à sa réunion du 28 mai 2024. Ces groupes ont indiqué que, même si les modifications proposées étaient bénéfiques pour les consommateurs, elles ne répondraient pas au problème plus général du manque de concurrence dans le secteur des télécommunications au Canada. En général, ces groupes de consommateurs ont aussi noté que le rythme des travaux du CRTC a ralenti depuis 2017-2018. J'aimerais mieux comprendre ce dont il est question.

Le sénateur Housakos : Essentiellement, un certain nombre de nos collègues ont fait valoir que le CRTC a déjà le pouvoir de prendre un règlement de cette nature, sans que l'on ait à modifier la loi. Ils ont demandé au CRTC pourquoi il ne l'avait pas fait. De nombreux témoins nous ont dit que c'est un pas dans la bonne direction, mais qu'il faut aller plus loin, car le manque de concurrence persiste sur le marché de même que le manque de service dans les régions rurales du Canada, qui, pour un éventail de raisons, n'ont pas accès au même type de service que les régions urbaines et suburbaines.

We pressed the CRTC on why, since they have the authority, they haven't done it. We also asked if we could trust them to ensure the regulations adapt in order to meet the objective of this legislation.

I want to be careful here. Typical of the CRTC, they were very noncommittal. They talked about what a wonderful job they were doing. When they were pressed on why we needed the legislation if they're doing such a wonderful job and actually achieving this and have the power to achieve it, their response to us was — and that's why we reported — that this provides them policy cover. For those of us who have been in government and Parliament long enough, we know that policy cover protects their ass. That's what it means, essentially — excuse my language — and that's essentially what this legislation does.

We did press the CRTC. All our colleagues felt a lot of frustration with the CRTC. Mid-range officials came before our committee to address this. Collectively, we pressed them hard — as we always do — on the CRTC's lack of results when it comes to creating more competition and entrants in terms of the cellphone and connectivity business in this country. We are currently discussing among ourselves what our next steps will be as a committee to hold the CRTC to account on some of these issues.

But consumers thought this was a good first step. We pressed the CRTC as much as we could, and they've been overloaded with Bill C-11 and Bill C-18. To answer your question, part of the reason why the CRTC is overloaded is that every piece of legislation that deals with the Telecommunications Act and the Broadcasting Act has been tossed to them.

Senator Loffreda: I want to thank you for the work you've done. If I try to list the divisions you've worked on, I think I'll be over time before I finish.

I had a question on Division 38, but it's a little lengthy.

Regarding the fact that it's an omnibus bill — and we hear it all the time — don't you feel there's an urgency to some of the matters and it's maybe justifiable to include them in the BIA? Certain bills have always been included in the BIA because of the urgency of certain matters. Could you quickly comment on that?

Nous avons pressé les représentants du CRTC de nous dire pourquoi, puisqu'ils disposent de ce pouvoir, ils n'ont pas agi. Nous leur avons aussi demandé si nous pouvions compter qu'ils adapteraient le règlement afin qu'il réponde à l'objectif du projet de loi.

Je souhaite me montrer prudent à cet égard. Fidèles à eux-mêmes, les représentants du CRTC sont demeurés très vagues. Ils ont parlé de l'excellent travail qu'ils sont en train de faire. Lorsque nous avons insisté pour savoir pourquoi nous avons besoin d'une mesure législative s'ils font du si bon travail pour en venir à cela et qu'ils ont le pouvoir d'aller de l'avant, ils nous ont répondu — et c'est pour cela que nous l'indiquons dans le rapport — que cela leur procure une assurance politique. Ceux parmi nous qui ont fait partie du gouvernement et qui siègent au Parlement depuis longtemps savent que c'est pour eux une façon de protéger leurs arrières. Voilà en gros ce que cela veut dire — excusez mon langage — et c'est en gros ce que fait cette mesure législative.

Nous avons fait pression sur le CRTC. Tous nos collègues ont ressenti beaucoup de frustration à l'égard du CRTC. Des fonctionnaires de niveau intermédiaire ont comparu devant le comité pour en parler. Collectivement, nous avons insisté — comme nous le faisons toujours — sur le manque de résultats du CRTC lorsqu'il s'agit de créer plus de concurrence et de nouveaux entrants dans le secteur de la téléphonie mobile et de la connectivité au pays. Nous sommes en train de discuter entre nous des prochaines étapes à suivre en tant que comité pour exiger des comptes du CRTC sur certaines de ces questions.

Mais les consommateurs ont estimé qu'il s'agissait d'une première étape satisfaisante. Nous avons fait pression sur le CRTC autant que possible, et il a été surchargé par les projets de loi C-11 et C-18. Pour répondre à votre question, si le CRTC est surchargé, c'est en partie parce qu'on a soumis de nombreux textes législatifs qui touchent la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion.

Le sénateur Loffreda : Je tiens à vous remercier du travail que vous avez accompli. Je crois que je dépasserais le temps de parole qui m'est alloué si je tentais d'énumérer les sections sur lesquelles vous vous êtes penchés.

J'ai une question au sujet de la section 38, mais elle est un peu longue.

Concernant le fait qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus — et nous entendons cela constamment —, ne croyez-vous pas que certaines questions sont urgentes et qu'il est peut-être justifié d'en traiter dans le projet de loi d'exécution du budget? Certains projets de loi ont toujours été inclus dans le projet de loi d'exécution du budget en raison de l'urgence de certaines questions. J'aimerais entendre vos observations là-dessus.

Senator Omidvar: Yes and no. There are certain matters that are urgent and therefore should fit themselves more easily into the BIA — in particular Division 38, which would radically change the processes available to asylum seekers by doing away with the countries of origin regime and expediting the process. That's what the government was responding to — the lengthy delays in the process. However, introducing these amendments would have also introduced a significant degree of injustice and unfairness.

Senator Loffreda: Thank you both for all your work.

Senator Kingston: Senator Housakos, I would like to go back to the telecommunications service plan. In your report, you said that:

In general, these consumer groups also noted that the pace of the CRTC's work has slowed down since 2017-2018.

You did say that a lot has been lobbed to them, but that's still kind of a long time. If you have any more comments, I'd appreciate them.

Senator Housakos: We don't know why it goes back as far as 2017-18. In the last couple of years, the intense demands from Bill C-11 and Bill C-18 has ramped up their work to the point where they've postponed Bill C-11 hearings. We couldn't put our finger on why they were delayed going back to 2017, but it has been a recurring theme. Even in the past, when we have dealt with legislation or stakeholders, there were constant complaints that they are slow and arduous in their response time and it's difficult for medium- and small-sized entities in Canada to be heard effectively by them.

Senator Kingston: Thank you.

I also have a question for Senator Omidvar. I'm wondering about the enforcement part you speak of. It's the last sentence about how "... witnesses emphasized that enforcement will be essential to ensure compliance." Could talk more about that? Because you have the Canada Revenue Agency, or CRA, potentially losing billions of dollars — which is a lot — that employers are evading providing. There seem to be issues for both the people working and the people employing them. Could you comment further on that, please?

Senator Omidvar: Yes. The bill or the amendment puts in a clause about presumption of employee status. In other words, the employer or employee would have to demonstrate that they are contract and/or gig workers — however you define that.

La sénatrice Omidvar : Oui et non. Certaines questions sont urgentes et s'insèrent donc plus facilement dans le projet de loi d'exécution du budget — notamment la section 38, qui changerait radicalement les procédures destinées aux demandeurs d'asile en supprimant le régime relatif aux pays d'origine et en accélérant le processus. C'est à cela que le gouvernement répondait — les longs délais de la procédure. Cependant, l'introduction de ces modifications aurait également entraîné un degré important d'injustice et d'iniquité.

Le sénateur Loffreda : Merci à vous deux de tout votre travail.

La sénatrice Kingston : Sénateur Housakos, j'aimerais revenir sur les forfaits de services de télécommunication. Dans votre rapport, on peut lire :

En général, ces groupes de consommateurs ont aussi noté que le rythme des travaux du CRTC a ralenti depuis 2017-2018.

Vous avez mentionné que beaucoup de choses leur ont été imposées, mais c'est encore un peu long. Si vous avez d'autres observations, j'aimerais les entendre.

Le sénateur Housakos : Nous ne savons pas pourquoi cela remonte à aussi loin que 2017-2018. Ces deux dernières années, les lourdes demandes liées aux projets de loi C-11 et C-18 ont intensifié leur travail au point qu'ils ont reporté les audiences sur le projet de loi C-11. Nous n'avons pas pu mettre le doigt sur la raison de ces reports depuis 2017, mais il s'agit d'un thème récurrent. Même dans le passé, lorsqu'il était question de traiter de projets de loi ou de consulter les parties prenantes, il y avait constamment des plaintes sur la lenteur de leur réponse et la difficulté pour les petites et moyennes entités du Canada d'être entendues efficacement par eux.

La sénatrice Kingston : Merci.

J'ai également une question pour la sénatrice Omidvar. Je m'interroge sur la partie où il est question de l'application de la loi. Il s'agit de la dernière phrase, où l'on dit que « [...] les témoins ont souligné que l'application de la loi sera essentielle pour garantir la conformité ». Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus? En effet, l'Agence du revenu du Canada risque de perdre des milliards de dollars — ce qui est beaucoup — parce que les employeurs se soustraient à l'obligation de verser des cotisations. Il semble qu'il y ait des problèmes à la fois pour les personnes qui travaillent et pour celles qui les emploient. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

La sénatrice Omidvar : Oui, le projet de loi ou l'amendement prévoit ajouter une disposition sur la présomption de statut d'employé. Autrement dit, l'employeur ou l'employé devra démontrer qu'il s'agit d'un travailleur contractuel ou d'un travailleur à la demande — quelle que soit la définition.

However, to determine and ensure that they are classified as workers, you need investigation and compliance. That was and is missing from the amendment. The point has been made, we hope, that the government, alongside this presumption of employee status, should also create a measure or capacity to help the CRA enforce it.

Also, public awareness must be provided. We talked a fair bit about public awareness. Some employees may not know that they are, in fact, employees and therefore forego significant benefits, such as vacation and sick pay. Some employers may not know that individuals are actually not contract workers, as per the law, but employees.

There must be education, awareness and compliance. Only then will this amendment meet its objective of ensuring that workers are treated fairly under the law.

Senator Kingston: Thank you, senator.

Senator MacAdam: My question is on student loan forgiveness. Your committee heard that previous student loan forgiveness programs faced low levels of awareness among those in eligible professions. Who presented this information to the committee with regard to the low level of awareness? I was surprised to hear that.

Senator Omidvar: Thank you. We heard from Employment and Social Development Canada, or ESDC, officials on this matter.

Senator MacAdam: Was there any discussion on potential ways to increase awareness?

Senator Omidvar: Yes. There were a number of questions from committee members to ESDC. If you have a benefit but no one knows about it, what good is that benefit? Again, there is education, public relations, community engagement and possibly also engagement of professional associations that these workers will eventually be allied with.

Senator MacAdam: I was surprised about that. We heard in committee that there were reports of a positive impact from this.

Senator Omidvar: Yes.

Senator MacAdam: Interesting.

Toutefois, pour déterminer et garantir qu'ils sont classés comme travailleurs, il faut une enquête et une mise en conformité. Ces éléments étaient et sont toujours absents de l'amendement. Nous espérons qu'il a été souligné que le gouvernement, parallèlement à la présomption de statut d'employé, devrait également créer une mesure ou une capacité pour aider l'Agence du revenu du Canada à la mettre en œuvre.

Il faut également sensibiliser le public. Nous avons beaucoup parlé de la sensibilisation du public. Certains employés peuvent ne pas savoir qu'ils sont, en fait, des employés et, par conséquent, qu'ils sont privés d'avantages importants, tels que les congés payés et les congés de maladie. Certains employeurs ne savent peut-être pas que ces personnes ne sont pas des travailleurs contractuels, mais des employés selon la loi.

Il faut éduquer et sensibiliser la population et faire respecter la loi. Ce n'est qu'à cette condition que l'amendement atteindra son objectif, à savoir garantir que les travailleurs soient traités équitablement en vertu de la loi.

La sénatrice Kingston : Merci, sénatrice.

La sénatrice MacAdam : Ma question porte sur l'exonération du remboursement de prêts d'études. Votre comité a appris que les précédents programmes d'exonération du remboursement de prêts étudiants étaient peu connus des personnes exerçant des professions admissibles. Qui a présenté cette information au comité en ce qui concerne le faible niveau de sensibilisation? J'ai été étonnée d'entendre cela.

La sénatrice Omidvar : Merci. Ce sont des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada qui nous en ont parlé.

La sénatrice MacAdam : Y a-t-il eu une discussion sur les moyens possibles d'accroître la sensibilisation?

La sénatrice Omidvar : Oui. Les membres du comité ont posé des questions aux fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada. S'il existe un avantage, mais que personne ne le connaît, quel est l'intérêt de cet avantage? Encore une fois, c'est une question d'éducation, de relations publiques, d'engagement communautaire et peut-être aussi de l'engagement des associations professionnelles dont feront partie les travailleurs concernés.

La sénatrice MacAdam : J'ai été étonnée d'apprendre cela, car nous avons entendu en comité des rapports faisant état de l'effet positif de cette mesure.

La sénatrice Omidvar : Oui.

La sénatrice MacAdam : Intéressant.

Senator Omidvar: There are reports of positive impacts, but one of our committee members in the health care sector pointed out that many individuals do not even know that they are eligible for loan forgiveness.

Senator MacAdam: Thank you.

[Translation]

The Chair: Are there any questions for Senator Housakos? Senator Housakos, Senator Omidvar, you may leave, if you like. Thank you to the other chairs for their patience. We will now begin the second round of questions.

[English]

Senator Marshall: Senator Boehm, there was an issue in your report that referred to regional and multilateral development banks. What would those be? Can you give me an example?

Senator Boehm: Thank you, Senator Marshall.

First, it is great to be back at this committee. I miss it a bit.

Did you ask what regional development banks are?

Senator Marshall: Yes. Give me examples.

Senator Boehm: Examples include the Asian Development Bank, the Caribbean Development Bank, the African Development Bank Group and the Inter-American Development Bank. They all fall under the World Bank Group rubric.

Senator Marshall: I understand the comment now.

We don't have anyone here from the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, but I have a question for Senator Batters on the report from the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The third paragraph on page 3 of your report starts with, "The committee also invites the government to clearly indicate what consultations have been conducted . . ."

Then it continues, ". . . in compliance with Parliament's expectation of consultation with Indigenous Peoples . . ."

Can you explain that for me? I found that a little confusing.

La sénatrice Omidvar : On rapporte des effets positifs, mais un des membres de notre comité qui vient du secteur de la santé a fait remarquer que de nombreuses personnes ne savent même pas qu'elles sont admissibles à une exonération du remboursement de prêts.

La sénatrice MacAdam : Merci.

[Français]

Le président : Il n'y a pas de question pour le sénateur Housakos? Sénateur Housakos, sénatrice Omidvar, vous pouvez partir, si le cœur vous en dit. Merci aux autres présidents de leur patience. Nous allons commencer la deuxième ronde de questions.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Sénateur Boehm, votre rapport fait état d'un problème lié aux banques régionales et multilatérales de développement. De quoi s'agit-il? Pouvez-vous me donner un exemple?

Le sénateur Boehm : Merci, sénatrice Marshall.

Tout d'abord, je suis ravi d'être de retour devant le présent comité. Il me manque un peu.

M'avez-vous demandé quelles sont les banques régionales de développement?

La sénatrice Marshall : Oui. Donnez-moi des exemples.

Le sénateur Boehm : Il s'agit par exemple de la Banque asiatique de développement, de la Banque de développement des Caraïbes, du Groupe de la Banque africaine de développement et de la Banque interaméricaine de développement. Elles relèvent toutes du groupe de la Banque mondiale.

La sénatrice Marshall : Je comprends maintenant le commentaire.

Il n'y a personne ici du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, mais j'ai une question à poser à la sénatrice Batters sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le troisième paragraphe de la page 3 commence ainsi : « Le comité invite également le gouvernement à indiquer clairement quelles consultations ont été menées [...] »

Et plus loin, la phrase indique : « [...] conformément aux attentes du Parlement en matière de consultation des peuples autochtones [...] »

Pourriez-vous m'expliquer cela? Selon moi, la phrase porte un peu à confusion.

Senator Batters: Perhaps Senator Pate might remember a little bit, as she is an active member of the Legal Committee, but my recollection is that was something that came up more in discussion about drafting the report and as more of an overall observation. It was not so much something that came up in testimony on our parts.

Senator Marshall: Is it not specific to one division of Part 4? Was it sort of an umbrella comment?

Senator Batters: That is my recollection, and Senator Pate is nodding.

Senator Marshall: Those are my questions. Thank you.

[Translation]

Senator Forest: My question is for Senator Batters, about Division 35. The committee rightly notes that several senators are concerned by the fact that the young people who are often asked to steal vehicles are probably the most socially fragile and vulnerable. They would therefore be the most likely to be arrested and the hardest hit by these changes.

I think this is a very relevant observation. Your committee didn't intend to make any specific comment on it?

[English]

Senator Batters: We did make specific comments on it. Actually, there is a part in the report about that very part of it. There are a few paragraphs, I believe.

Senator Forest: Where?

Senator Batters: It is in Division 35 of Part 4, I believe.

[Translation]

Senator Forest: It's clearly stated in your report.

[English]

Senator Forest: Sorry. Is it clear in your report?

Senator Batters: Yes.

[Translation]

Senator Forest: However, in the report summary, there are no such observations following this finding?

La sénatrice Batters : La sénatrice Pate s'en souvient peut-être un peu puisqu'elle est une membre active du Comité des affaires juridiques, mais je me souviens que cette question a été soulevée davantage lors de la discussion sur la rédaction du rapport et en tant qu'observation générale. Ce n'est pas tant une question qui a été soulevée dans les témoignages de notre part.

La sénatrice Marshall : L'observation ne porte pas précisément sur une section de la partie 4? Il s'agit d'une observation générale?

La sénatrice Batters : C'est ce dont je me souviens, et je vois la sénatrice Pate hocher de la tête en signe d'acquiescement.

La sénatrice Marshall : Ce sont là mes questions. Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à la sénatrice Batters et concerne la section 35. Le comité note avec justesse que plusieurs sénateurs se disent préoccupés par le fait que les jeunes à qui l'on demande souvent de procéder au vol de véhicules sont probablement ceux qui sont les plus fragiles et les plus vulnérables sur le plan social. Ils seraient donc les plus susceptibles de se faire arrêter et les plus durement touchés par ces modifications.

Je pense que c'est un constat très pertinent. Votre comité n'a pas eu l'intention de faire une observation particulière à ce sujet?

[Traduction]

La sénatrice Batters : Nous avons formulé des observations précises là-dessus. En fait, une partie du rapport porte précisément sur cette partie. Il y a quelques paragraphes, je crois.

Le sénateur Forest : Où?

La sénatrice Batters : C'est dans la section 35 de la partie 4, je crois.

[Français]

Le sénateur Forest : C'est bien indiqué dans votre rapport.

[Traduction]

Le sénateur Forest : Pardon. Est-ce clair dans votre rapport?

La sénatrice Batters : Oui.

[Français]

Le sénateur Forest : Mais dans le résumé de votre rapport, il n'y a pas d'observations comme telles qui ont été faites à la suite de ce constat?

[English]

Senator Batters: Sorry, the translation came out as, “There are no observations concerning that.”

I believe we committed a couple of important and lengthy paragraphs to speaking about that in that section. Also, there is a reference in the controlled drugs and substances part as well.

However, as we said throughout this report — and, frankly, almost everyone who provided testimony here today talked about some of these provisions — it is very unfortunate that they are in a budget implementation act because there is not the necessary time to study it in greater depth. There is also no ability to provide amendments, even if they are necessary.

I will point out that there is a specific part that was raised in our report where a witness drew to our attention that the language differs in the English and French versions of the part dealing with having a youth involved in auto theft.

Senator Forest: Yes.

Senator Batters: The English version uses the phrase “involved,” and they said the French version does not have the same meaning. The French version uses “*amené*.” You will certainly know the difference between the two very well.

That is one of the reasons why it is necessary to have a stand-alone piece of legislation where we can look at these matters with more depth and also potentially amend those that need it, as this appeared to.

Senator Forest: Thank you.

[Translation]

Senator Gignac: My question is for Senator Boehm. It’s a somewhat technical question about the Canada Account, which is used for operations that exceed EDC’s financial capacity or risk management. I remember in 2008, when I was here in Ottawa at the Department of Finance, it was also being used then.

I’m trying to understand why the government is lowering the total liabilities and obligations from \$115 billion to \$100 billion. Why not maintain the same amount? There may be another crisis. How was this amount of \$100 billion determined? Why not \$75 billion?

[Traduction]

La sénatrice Batters : Désolée, cela a été traduit par « Il n’y a pas d’observations à ce sujet. »

Je crois que nous avons consacré quelques paragraphes importants et longs à ce sujet dans cette section. Il en est également question dans la partie relative aux drogues et autres substances.

Toutefois, comme nous l’avons indiqué tout au long du rapport — et, franchement, presque toutes les personnes qui ont témoigné ici aujourd’hui ont parlé de certaines de ces dispositions —, il est très regrettable qu’elles se trouvent dans une loi d’exécution du budget parce que l’on ne dispose pas du temps nécessaire pour les étudier plus en profondeur. Il n’est pas non plus possible d’apporter des amendements, même s’ils sont nécessaires.

Je signale qu’il est indiqué dans le rapport qu’un témoin a attiré notre attention sur le fait que les versions anglaise et française du libellé concernant l’implication d’un jeune dans un vol de voiture comportent des différences.

Le sénateur Forest : Oui.

La sénatrice Batters : Dans la version anglaise, on utilise le terme *involved*, et il a dit que la version française n’a pas la même signification. Dans la version française, on utilise le terme « amené ». Vous comprendrez certainement très bien la distinction entre les deux.

C’est l’une des raisons pour lesquelles il est nécessaire de disposer d’un texte législatif autonome qui nous permette d’examiner ces questions de manière plus approfondie et d’amender éventuellement celles qui le nécessitent, comme cela semble être le cas ici.

Le sénateur Forest : Merci.

[Français]

Le sénateur Gignac : Ma question s’adresse au sénateur Boehm. C’est une question plus technique sur le Compte du Canada, qui est utilisé pour les opérations qui dépassent la capacité financière ou la gestion de risque d’Exportation et développement Canada. Je me souviens qu’en 2008, alors que j’étais ici, à Ottawa, au ministère des Finances, on l’utilisait également.

J’essaie de comprendre pourquoi on abaisse le total des dettes et des obligations de 115 à 100 milliards de dollars. Pourquoi ne pas garder le même montant? Il peut y avoir une autre crise. Comment a-t-on déterminé ce montant de 100 milliards de dollars? Pourquoi pas 75 milliards?

[English]

Senator Boehm: Thank you, senator. That was one of the very interesting discussions in what was, frankly, a fairly boring meeting of the committee. Why was the EDC amount adjusted downward? The simple answer is that it was raised to include Canada Emergency Business Account, or CEBA, payments during the pandemic — so support for businesses. That was no longer required because that was drawn down.

In addition, the full amount was never really used. They have never gone beyond about \$80 billion in the Canada Account for EDC. It made sense to lower this amount. When everything else was going up, this was lowered. That is the simple answer to your question.

Senator Gignac: Rather than just leave the number there, they felt the necessity to redo the number.

Senator Boehm: To redo it and lower it, yes. It depends on the amount of support the EDC is providing Canadian businesses, and during the pandemic it was for business out and business in as well; they are now making an adjustment.

But even with all the support that was given over the past few years, they never went much beyond \$80 billion. So setting it at about \$100 billion seemed to make sense.

[Translation]

The Chair: That may affect the rating agencies.

[English]

Senator Smith: I have a question for Senator Batters — and Senators Boehm, Dean and Francis, if they would like to pitch in. Senator Batters, your committee has once again highlighted that putting Criminal Code amendments in the BIA is inappropriate and requires more in-depth study. I asked the Minister of Finance last week about the question I asked her last year with Bill C-47 — this year, it is with Bill C-69 — about the inclusion of non-financial items in the BIA. Her response was simply that proposals in the BIA were included in the government budget document.

Our committee has been charged with trying to put something together that would — I am not saying, “Send a message to government.” I’m not sure if it is a realistic expectation, but how do we manoeuvre or position ourselves to draw to the attention of

[Traduction]

Le sénateur Boehm : Merci, sénateur. Cela a été une discussion très intéressante que nous avons eue au cours de ce qui a été, franchement, une réunion de comité assez ennuyeuse. Pourquoi le montant d’Exportation et développement Canada a-t-il été revu à la baisse? La réponse est simple : il a été augmenté pour inclure les paiements du Compte d’urgence pour les entreprises canadiennes pendant la pandémie — donc pour soutenir les entreprises. L’augmentation n’est plus nécessaire parce qu’on a mis fin au programme.

En outre, le plein montant n’a jamais été vraiment utilisé. On n’a jamais dépassé les 80 milliards de dollars du Compte du Canada pour Exportation et développement Canada. Il était logique de réduire le montant. Tout le reste a augmenté, mais ce montant a été réduit. Voilà la réponse simple à votre question.

Le sénateur Gignac : Plutôt que de laisser le chiffre en l’état, ils ont jugé nécessaire de le revoir.

Le sénateur Boehm : De le revoir à la baisse, oui. Le montant dépend de l’ampleur du soutien qu’Exportation et développement Canada apporte aux entreprises canadiennes et, pendant la pandémie, il s’agissait aussi bien d’entreprises qui sortaient du pays que d’entreprises qui y entraient; on procède maintenant à un ajustement.

Mais, malgré tout le soutien apporté ces dernières années, on n’a jamais dépassé les 80 milliards de dollars. Il semblait donc logique de fixer ce montant à environ 100 milliards de dollars.

[Français]

Le président : Cela affectera peut-être les agences de notation.

[Traduction]

Le sénateur Smith : J’ai une question à poser à la sénatrice Batters — et au sénateur Boehm, au sénateur Dean et au sénateur Francis, s’ils souhaitent intervenir. Sénatrice Batters, votre comité a une fois de plus souligné qu’il n’est pas approprié d’inclure des modifications au Code criminel dans un projet d’exécution du budget et que ce genre de modification doit faire l’objet d’une étude plus approfondie. La semaine dernière, j’ai posé à la ministre des Finances la question que je lui avais posée l’an dernier au sujet du projet de loi C-47 — cette année, il s’agit du projet de loi C-69 — au sujet de l’inclusion d’éléments non financiers dans le projet de loi d’exécution du budget. Elle m’a simplement répondu que les dispositions proposées dans le projet de loi d’exécution du budget étaient incluses dans le document budgétaire du gouvernement.

Notre comité a été chargé d’essayer de mettre au point quelque chose qui pourrait — je ne dis pas « envoyer un message au gouvernement » —, je ne sais pas si c’est une attente réaliste, mais comment manoeuvrer ou se positionner pour attirer

the government specific issues that need to be put into separate bills? It is going to come down to how you do it. Is it realistic to try to accomplish it? Do you accept that all governments do this? How can this be handled moving forward — or is it a question that we are never going to be able to answer?

Senator Batters: We can answer it. It should be a message that is sent to government. As you have heard today, almost all of us who gave presentations mentioned those two elements that you spoke of in the first round of questions, the parts being not properly included in a budget implementation act because they are not really related to financial matters. Also, there is not enough time to study them and they should be stand-alone bills.

I gave Senator Forest an example of something that should be amended because it is an incorrect way to refer to something in the English and French versions, but we are not in a position to do that.

Our committee brought that up to reiterate — and let's remember that a few years ago, we had a budget implementation act where the part sent to the Legal Committee dealt with deferred prosecution agreements, which later became a very significant element of the SNC-Lavalin scandal.

This government should stop doing this. It is not a proper way to do a budget implementation bill, to have these major Criminal Code changes where we cannot study them.

Another part that went to Energy Committee — though I referred to it in my report as something that should have been studied, at least in part, at the Legal Committee — was the former Bill C-69, the Impact Assessment Act. To my recollection, no ministers testified about it at the Energy Committee. That was a major constitutional rewrite as a result of a Supreme Court of Canada decision.

Your committee could send a strong message by saying that many of the chairs and deputy chairs who testified at this committee indicated the same things about these two very important elements, and that you recognize that this should not continue to happen, especially with respect to those matters.

l'attention du gouvernement sur des questions précises qui doivent faire l'objet de projets de loi distincts. Je ne sais pas si c'est une attente réaliste, mais comment pouvons-nous manœuvrer ou nous positionner pour attirer l'attention du gouvernement sur des questions spécifiques qui doivent faire l'objet de projets de loi distincts? Tout dépend de la manière dont on s'y prend. Est-il réaliste d'essayer d'y parvenir? Acceptez-vous que tous les gouvernements agissent de la sorte? Comment peut-on gérer cela à l'avenir — ou est-ce une question à laquelle nous ne pourrions jamais répondre?

La sénatrice Batters : Nous pouvons y répondre. Cela devrait être un message que nous envoyons au gouvernement. Comme vous l'avez entendu aujourd'hui, presque tous ceux d'entre nous qui ont fait un exposé ont mentionné les deux éléments dont vous avez parlé dans la première série de questions, à savoir les parties qui sont indûment incluses dans une loi d'exécution du budget et qui ne sont pas vraiment liées à des questions financières. En outre, il n'y a pas assez de temps pour les étudier, et elles devraient faire l'objet de projets de loi distincts.

J'ai donné au sénateur Forest un exemple de modification à apporter parce qu'il y a une erreur dans la façon de désigner quelque chose dans les versions anglaise et française, mais nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Le comité a soulevé cette question pour réitérer... Souvenons-nous qu'il y a quelques années, nous avons examiné une loi d'exécution du budget dont la partie envoyée au Comité des affaires juridiques traitait des accords de suspension des poursuites, qui sont devenus par la suite un élément très important du scandale SNC-Lavalin.

Le gouvernement devrait cesser d'agir de la sorte. Ce n'est pas une bonne façon d'élaborer un projet de loi d'exécution du budget que d'apporter des changements aussi importants au Code criminel sans nous donner le temps de les étudier.

Il y a aussi l'ancien projet de loi C-69, la Loi sur l'évaluation d'impact. C'est une autre partie qui a été soumise au Comité de l'énergie, même si j'ai mentionné dans mon rapport que cette partie aurait dû être étudiée, au moins partiellement, par le Comité des affaires juridiques. Si je me souviens bien, aucun ministre n'a témoigné à ce sujet devant le Comité de l'énergie. Il s'agissait d'une révision majeure de la Constitution à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada.

Le Comité pourrait envoyer un message fort en disant que de nombreux présidents et vice-présidents qui ont témoigné devant le Comité ont dit la même chose à propos de ces deux éléments très importants, et que les sénateurs reconnaissent que cette façon de faire devrait cesser, surtout en ce qui concerne ces aspects.

Obviously, if something is related to a budget, that is fair game. But to have these very complex things, like a response to a Supreme Court of Canada decision on constitutionality, go to Energy Committee with not one minister testifying is not appropriate.

Senator Boehm: In my case, all of these divisions fit very nicely into the BIA. They make sense. That is where they should be.

If I can put on a previous hat that I wore, I think over time — and especially with minority governments — there has been a tendency to put more into the BIA, not just from this government but previous governments as well.

It is because focal length for policy planning is much shorter than it would normally be in a majority situation. That said, there is more and more coming into a BIA that should be stand-alone legislation.

Senator Dean: First, I would echo Senator Boehm's comment that this has a long arc. It is growing, though it was not a construction of this particular government.

This is something that happens at the provincial level as well. It is not uncommon. There are reasons for that. However, the only way to deal with it is to push back and send strong messages. I'm observing that we are increasingly doing that at all of our committees.

Senator Pate: Senator Francis, I hope you can elaborate on the statement in the committee's report that “. . . socio-economic marginalization contribute to gender and race-based violence against Indigenous women and girls. . . .” and how redressing this socio-economic marginalization, including through ensuring financial stability, could help to achieve the government's stated priorities of ending violence against Indigenous women and girls.

Senator Francis: We all know the rate of violence against our Indigenous women and girls is at a crisis stage. It is important going forward, and it should have been done before, that options are Indigenous-led and not government-led.

Immediacy is key to any of the work that we are doing going forward with Indigenous people. Many times, items are very slow to move forward. It is people's lives at the other end of it.

Évidemment, si quelque chose est lié à un budget, c'est de bonne guerre. Toutefois, il n'est pas approprié que ces questions très complexes, telles que la réponse à une décision de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité de quelque chose, soient soumises au Comité de l'énergie sans qu'aucun ministre soit appelé à témoigner.

Le sénateur Boehm : Pour ma part, toutes ces divisions s'intègrent très bien dans la loi d'exécution du budget. C'est logique. C'est là qu'elles devraient être.

Si je peux me permettre de mettre un chapeau que j'ai porté autrefois, je dirais qu'au fil du temps — et surtout dans les situations de gouvernement minoritaire —, il y a eu une tendance à mettre beaucoup de mesures dans les lois d'exécution du budget, non seulement de la part du gouvernement actuel, mais aussi de la part des gouvernements précédents.

C'est parce que le temps de planification des politiques est beaucoup plus court qu'il ne le serait normalement dans une situation de gouvernement majoritaire. Cela dit, il y a de plus en plus de choses qui sont incluses dans les lois d'exécution du budget et qui devraient faire l'objet de projets de loi distincts.

Le sénateur Dean : Tout d'abord, je me ferai l'écho du sénateur Boehm, qui a dit que ce problème était un problème de longue date. Il prend de l'ampleur, même s'il ne s'agit pas d'une invention du gouvernement actuel.

Cela se produit également à l'échelon provincial. Ce n'est pas rare. Il y a des raisons à cela. Toutefois, la seule façon d'y remédier est de réagir et d'envoyer des messages forts. J'observe que c'est ce que nous faisons de plus en plus dans tous nos comités.

La sénatrice Pate : Sénateur Francis, j'espère que vous pourrez donner des précisions sur l'énoncé, dans le rapport du comité, selon lequel « [...] la marginalisation socioéconomique [contribue] à la violence fondée sur le genre et la race envers les femmes et les filles autochtones [...] » et comment le redressement de cette marginalisation socioéconomique, notamment en assurant la stabilité financière, pourrait contribuer à la réalisation des priorités énoncées par le gouvernement en vue de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.

Le sénateur Francis : Nous savons tous que le taux de violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones est à un stade critique. Il est important qu'à l'avenir, les options soient dirigées par les Autochtones, et non par le gouvernement, comme cela aurait dû être le cas auparavant.

Il est essentiel qu'à l'avenir, le travail que nous effectuons avec les peuples autochtones se fasse sans délai. Bien souvent, les dossiers sont très lents à avancer. C'est la vie des gens qui est

Engaging Indigenous people at the forefront, not only from the leadership level but the community level, is critical.

Senator Pate: Was there any discussion about the fact that the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls made a recommendation for a guaranteed livable income as one of the ways to help stabilize socio-economic conditions for them?

Senator Francis: To be honest, I do not recall that, but I can look again at the transcripts and see. It is not coming to me now whether that was mentioned.

Senator Pate: Thank you. Was there any indication about whether some of these issues from the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls inquiry were going to be prioritized in upcoming budgets?

Senator Francis: From government officials?

Senator Pate: Yes.

Senator Francis: Well, the Red Dress Alert is one.

Senator Pate: Other than that?

Senator Francis: Other than that, I would have to look at the transcript. I cannot remember.

Senator Pate: Thank you. Senator Batters, do you recall whether government witnesses at the Legal Committee meeting provided any indication as to how they had considered the risk in terms of the potential concerns about the inadequacy of the disability benefit and the potential onslaught of legal claims because of that inadequacy?

Senator Batters: I'm sorry. I don't recall. I would have to look at that.

Of course, it was a large group of government officials on those parts, and then, because of lack of time — that is an important change that was made — we were only able to have one additional panel where I believe one of the witnesses was dealing with that issue.

It was a large number of government officials on many different parts, not just that one.

Senator Pate: Thank you. The government also issued a Charter Statement that contained paragraphs analyzing the

en jeu. Il est essentiel de faire participer les peuples autochtones au premier plan, et non seulement les dirigeants, mais aussi les communautés.

La sénatrice Pate : Y a-t-il eu une discussion sur le fait que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a recommandé la mise en place d'un revenu de subsistance garanti comme l'un des moyens de stabiliser les conditions socioéconomiques de ces femmes et de ces filles?

Le sénateur Francis : Pour être honnête, je ne me souviens pas d'une telle discussion, mais je peux relire les procès-verbaux pour vérifier. Cela ne me vient pas à l'esprit maintenant.

La sénatrice Pate : Merci. Y a-t-il eu des indications sur le fait que certaines des questions soulevées par l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées allaient être considérées comme des priorités dans les budgets à venir?

Le sénateur Francis : De la part des représentants du gouvernement?

La sénatrice Pate : Oui.

Le sénateur Francis : Eh bien, il y a l'alerte robe rouge.

La sénatrice Pate : À part cela?

Le sénateur Francis : À part cela, il faudrait que je consulte le procès-verbal. Je ne m'en souviens pas.

La sénatrice Pate : Merci. Sénatrice Batters, vous rappelez-vous si les témoins du gouvernement à la réunion du Comité des affaires juridiques ont donné des indications sur la manière dont ils avaient envisagé le risque lié aux préoccupations potentielles concernant l'insuffisance de la prestation pour les personnes handicapées et la possibilité d'une vague d'actions en justice découlant de cette insuffisance?

La sénatrice Batters : Je m'excuse. Je ne m'en souviens pas. Il faudrait que je vérifie cela.

Bien entendu, un grand nombre de représentants du gouvernement ont participé aux réunions sur ces parties et, par manque de temps — c'est un changement important qui a été apporté —, nous n'avons pu organiser qu'une réunion supplémentaire au cours de laquelle, je crois, l'un des témoins a abordé cette question.

Nous avons entendu un grand nombre de représentants du gouvernement dans de nombreux secteurs différents, et pas seulement dans celui-là.

La sénatrice Pate : Merci. Le gouvernement a également publié une déclaration relative à la Charte qui contenait des

criminal law provisions but did not consider the impact on Black and Indigenous peoples via section 15 of the Charter.

Do you recall any additional evidence regarding the concerns about this being raised at Legal Committee — in particular, concerns in terms of the sentencing measures you've mentioned, and how they could have potential disproportionate impact, especially on young, Black and Indigenous people?

Senator Batters: I do not remember evidence about that. It was a matter of discussion. Our committee members were also discussing how government needs to have a robust GBA Plus document that can also address those important matters.

I recall you, Senator Pate, drawing to our attention that parts of the GBA Plus document did not address certain parts of this bill that was referred to our committee. It is important to ensure those types of issues are strongly considered by government when they are bringing those kinds of measures.

Senator Pate: Thank you. This question is for Senator Dean: Regarding the discussion on migrant detention in federal prisons, could you please comment on the gap, again in the Charter assessment, on this provision in light of the fact that non-governmental witnesses drew attention to a range of concerns related to compliance with the Canadian Charter of Rights and Freedoms and international law?

Senator Dean: Would you like me to expand on that?

Senator Pate: Yes, please.

Senator Dean: I am not a lawyer. I am certainly not an immigration lawyer.

The committee, though, took it on face value that these were substantial concerns and acted on that accordingly. Their views on that were not contradicted by anybody in the room. The concerns were considered valid.

I will add, however, that this is a tough area of public policy, as you know. The problem presented was that there were a population of high-risk detainees already in correctional facilities who were being ousted from those facilities by three provincial governments in particular. Some of these detainees were — the claim was made — very dangerous offenders who needed to be housed safely somewhere and kept away from the larger general population of detainees. I did hear CBSA officials say it was

paragraphs analysant les dispositions du droit pénal, mais qui ne prenait pas en compte les répercussions sur les Noirs et les Autochtones au titre de l'article 15 de la Charte.

Vous souvenez-vous d'éléments supplémentaires concernant les préoccupations soulevées à ce sujet au Comité des affaires juridiques? Je m'intéresse, en particulier, à toute préoccupation relative aux mesures de condamnation que vous avez mentionnées, et au fait qu'elles pourraient avoir des conséquences disproportionnées, en particulier sur les jeunes, les Noirs et les Autochtones.

La sénatrice Batters : Je ne me souviens pas d'avoir entendu des témoignages à cet égard. Cette question a fait l'objet d'une discussion. Les membres de notre comité ont également discuté de la nécessité pour le gouvernement de disposer d'un document solide pour l'ACS Plus qui puisse également aborder ces questions importantes.

Je me souviens que vous, sénatrice Pate, avez attiré notre attention sur le fait que certaines parties du document pour l'ACS Plus n'abordaient pas certaines parties de ce projet de loi qui a été renvoyé à notre comité. Il est important de veiller à ce que le gouvernement tienne compte de ce type de questions lorsqu'il propose ce genre de mesures.

La sénatrice Pate : Merci. Ma prochaine question s'adresse au sénateur Dean. En ce qui concerne la discussion sur la détention des migrants dans les prisons fédérales, pourriez-vous commenter les lacunes de cette disposition, toujours dans l'évaluation relative à la Charte, compte tenu du fait que des témoins non gouvernementaux ont attiré notre attention sur une série de préoccupations liées au respect de la Charte canadienne des droits et libertés et du droit international?

Le sénateur Dean : Souhaitez-vous que je développe ce point?

La sénatrice Pate : Oui, s'il vous plaît.

Le sénateur Dean : Je ne suis pas avocat, et je ne suis certainement pas un avocat spécialisé en immigration.

Cependant, le comité a tenu pour acquis qu'il s'agissait de préoccupations substantielles, et il a agi en conséquence. Personne dans la salle n'a contredit le point de vue exprimé. Les préoccupations ont été jugées valables.

J'ajouterai toutefois qu'il s'agit d'un domaine difficile de la politique publique, comme vous le savez. Le problème qui se posait était qu'il y avait une population de détenus à haut risque qui se trouvaient déjà dans des établissements correctionnels et qui s'en faisaient expulser par trois gouvernements provinciaux en particulier. Certains de ces détenus étaient — selon les dires — des contrevenants très dangereux qui devaient être placés dans un endroit sûr et tenus à l'écart de la population générale

their intention to build purpose-built facilities in the CBSA world for that.

Having worked in the world of public policy, there are some situations in which there are not always bright lines. The CBSA is confronted with the challenge of ensuring the safety of its population and clients.

That is where the constitutional issues bump up against human behaviour and safety issues. Those cannot be discounted. We would say that, in part, the minister's response to the concerns that were raised partially addressed some of the issues, particularly in how determinations are made about who goes where.

So, no, there is absolutely no doubt these were considered to be fundamental rights issues.

[*Translation*]

Senator Moncion: My first question is for Senator Boehm, and it is about Division 8 of Part 4, which deals with international financial assistance. It states that exchange losses related to any transaction under a program covered by sections 3 to 5 are charged to the Consolidated Revenue Fund. Have you talked to officials about the amounts involved, and more specifically about what those amounts might total?

[*English*]

Senator Boehm: I'm not sure I understood your question.

Do you want to know about the people who are impacted?

Senator Moncion: No, the amounts that are involved. Did you speak about that when you were asking questions of the officials?

Senator Boehm: We did. In the case of the International Monetary Fund, or IMF, there was a quota amount, which was established at the end of last year. Canada has to up its amount. That was a decision taken by the IMF. It is part of our agreements.

On the other part — I think this is what you were getting at, Senator Moncion — is with respect to raising the amounts we could give to a particular country. Here, it was evident that, since 2022, we've given \$8 billion through the IMF facility to Ukraine to help with Ukraine's social safety net and its balance of payments issues.

des détenus. J'ai entendu des représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada dire qu'ils avaient l'intention de construire des installations spécialement conçues à cet effet dans la sphère de cette agence.

Ayant travaillé dans le monde de la politique publique, je sais qu'il y a des situations dans lesquelles il n'y a pas toujours des limites claires. L'Agence des services frontaliers du Canada est confrontée à la difficulté d'assurer la sécurité de sa population et celle de ses clients.

C'est là que les questions constitutionnelles se heurtent au comportement humain et aux questions de sécurité. Ces questions ne peuvent être ignorées. Nous dirions que la réponse du ministre aux préoccupations soulevées a partiellement résolu certains problèmes, en particulier en ce qui concerne la manière de déterminer qui va où.

Par conséquent, non. Il ne fait aucun doute que ces questions ont été considérées comme des questions de droits fondamentaux.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Ma première question s'adresse au sénateur Boehm et elle concerne la section 8 de la partie 4. On parle de l'aide financière internationale et on indique que les pertes de change liées à toute transaction relative à un programme visé aux articles 3 à 5 sont portées au débit du Trésor. Avez-vous parlé de montants avec les officiels, et plus précisément de ce que cela peut représenter comme montants?

[*Traduction*]

Le sénateur Boehm : Je ne suis pas certain d'avoir compris votre question.

Vous voulez en savoir plus sur les personnes concernées?

La sénatrice Moncion : Non, les montants en jeu. En avez-vous parlé lorsque vous avez posé des questions aux fonctionnaires?

Le sénateur Boehm : Oui. Dans le cas du Fonds monétaire international, ou FMI, il y avait un quota fixé à la fin de l'année dernière. Le Canada doit augmenter sa contribution. C'est une décision prise par le FMI. Cela fait partie de nos accords.

D'autre part — je pense que c'est à cela que vous vouliez en venir, sénatrice Moncion —, il s'agit de l'augmentation des montants que nous pourrions donner à un pays en particulier. Dans ce cas, il était évident que, depuis 2022, nous avons donné 8 milliards de dollars à l'Ukraine par l'entremise du FMI pour l'aider à mettre en place son filet de sécurité sociale et à résoudre ses problèmes de trésorerie.

The request was for a greater amount — country unspecified — and that there would be a higher ceiling to allow for these payments. The questions our colleagues had for the witnesses were very much related to that.

This also reflects a broader, multilateral agreement taken by the G7 countries in terms of the support they are offering Ukraine. It is fairly proportionate in terms of economy size.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Dean, in your report there is a withdrawal. If I am correct, you mention that section 39 should be withdrawn. Can you explain why it should be withdrawn from the BIA?

Senator Dean: It is on two grounds: First, there was no direct line to funding in the BIA. Second, as I have mentioned, this is a difficult area of public policy. It isn't a decision that should be rushed. There are also exigent circumstances given decisions of the provinces. There is a constellation of issues where this did not feel or seem right for fellow committee members.

At the same time, subsequent information provided by the minister added some fabric to it which I thought was important. I do not know how my colleagues feel. I am speaking alone on this. It gave me a better understanding and the committee's concerns were partially addressed.

That does not excuse the fact that this was, I am going to use the term "buried," in a budget bill. That is a concern.

Senator Moncion: Always.

Senator Dean: It wasn't elevated to the level of public discussion in the way that significant policy changes normally are and should be.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Loffreda: Senator Dean, thank you for being here today and for your committee's work on Division 39, Part 4, which deals with the immigration stations.

While Senator Moncion asked the question about expanding further on why you feel it should be removed, but how satisfied are you with Minister LeBlanc's letter to your committee? Can you expand further on the question? Do you think your committee would welcome the two amendments that were adopted in the other place to clarify the definition of "high-risk

La demande portait sur une augmentation du montant — sans précision concernant le pays — et sur l'établissement d'un plafond plus élevé pour permettre ces versements. Les questions que nos collègues ont posées aux témoins portaient essentiellement sur ce point.

Cela reflète également un accord multilatéral plus large pris par les pays du G7 en ce qui concerne le soutien qu'ils accordent à l'Ukraine. Ce soutien est relativement proportionnel à la taille de l'économie.

La sénatrice Moncion : Merci.

Sénateur Dean, votre rapport mentionne un retrait. Si j'ai bien compris, vous mentionnez que l'article 39 devrait être retiré. Pouvez-vous expliquer pourquoi il devrait être retiré de la loi d'exécution du budget?

Le sénateur Dean : Il y a deux raisons à cela. Premièrement, il n'y avait pas de ligne directe vers un financement dans la loi d'exécution du budget. Deuxièmement, comme je l'ai mentionné, il s'agit d'un domaine difficile de la politique publique. Ce n'est pas une décision qui doit être prise à la hâte. Il y a également des circonstances urgentes compte tenu des décisions des provinces. Il y a toute une série de questions pour lesquelles les membres du comité ont estimé que cette proposition n'était pas la bonne.

En même temps, les informations fournies ultérieurement par le ministre ont ajouté un peu de substance, ce qui m'a semblé important. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues. Je m'exprime seul sur ce point. Ces informations m'ont permis de mieux comprendre la situation, et les préoccupations du comité ont été partiellement prises en compte.

Cela n'excuse pas le fait que ces mesures aient été — je vais utiliser le terme « enterrées » — dans un projet de loi sur les finances. C'est un problème.

La sénatrice Moncion : Toujours.

Le sénateur Dean : Cela n'a pas été soumis aux débats publics autant que les grands changements d'orientation doivent l'être et le sont normalement.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie.

Le sénateur Loffreda : Sénateur Dean, merci d'être ici aujourd'hui et merci pour le travail que votre comité a effectué sur la section 39 de la partie 4, qui porte sur les postes d'attente.

La sénatrice Moncion vous a demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles il faudrait la retirer, mais dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la lettre que le ministre LeBlanc a adressée à votre comité? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Pensez-vous que votre comité approuverait les deux amendements qui ont été adoptés à l'autre endroit pour préciser

detainees,” and the removal of the ability to extend the immigration holding centres’ provision via an order-in-council?

Senator Dean: The committee would be partially but maybe not wholly satisfied.

I think there are three things. First, suspending the decision and waiting for an order-in-council is a good thing, obviously. I say this personally with regard to quantum: It wasn’t fully clear to me following the briefing by officials how the numbers worked. We heard that the subpopulation we’re talking about is 27 people who are considered a risk and a danger to others, which is why they were in provincial facilities in the first place and required a level of security for the safety of others in that population that was not available in CBSA holding facilities.

We now know that a pause has been put on this. We know that it’s a relatively small number of people, and I now understand much better — as I mentioned — the fabric of the whole situation. There is a richer story than we sometimes hear in the time available.

Fundamental concerns were raised. Some of them have been addressed. I cannot say that my committee member colleagues would be fully satisfied with the outcome. Some of the concerns raised were tangibly recognized and actions are being taken to address them, but there would not be 100% comfort.

Senator Loffreda: Is it a step in the right direction?

Senator Dean: Yes.

Senator Loffreda: Senator Batters, thank you for being here and for your committee work. My question is on Division 35, Part 4, which deals with motor vehicle theft. As you know, I am the sponsor of the bill. I appreciate your committee’s work on this division and welcome your observations.

I had a few questions. First, was your committee satisfied with the government’s justification for introducing these new changes to the Criminal Code? I know you can’t speak on behalf of all the senators on the committee, but do you feel these changes — considering the urgency of the situation — are necessary at this time? I don’t think we have time to get into whether it targets the most vulnerable, if you received testimony by government officials to that effect or what evidence you have against the benefits of harsher penalties, but maybe you can answer my first question or address testimony you have heard.

la définition de « détenus à haut risque » et le retrait de la capacité de proroger par décret la disposition relative aux centres de surveillance de l’immigration?

Le sénateur Dean : Le comité serait satisfait en partie, mais peut-être pas entièrement.

Je pense qu’il y a trois choses. Premièrement, suspendre la décision et attendre un décret est, manifestement, une bonne chose. Je le dis personnellement en ce qui concerne le nombre, je n’étais pas sûr, après la séance d’information donnée par les fonctionnaires, des chiffres dont il était question. On nous a dit que le sous-groupe dont il s’agit correspond à 27 personnes qui sont considérées comme un risque et un danger pour autrui, ce qui est la raison pour laquelle elles étaient dans des établissements provinciaux et nécessitaient un niveau de sécurité, pour protéger les autres membres de ce groupe, qui n’existait pas dans les établissements de détention de l’Agence des services frontaliers du Canada.

Nous savons maintenant que cela a été suspendu. Nous savons qu’il s’agit d’un nombre relativement restreint de personnes, et je comprends maintenant beaucoup mieux — comme je l’ai dit — comment la situation se présente. Il y a des tenants et des aboutissants plus complexes que ce que nous entendons parfois dans le temps dont nous disposons.

Des préoccupations fondamentales ont été soulevées. Certaines d’entre elles ont été prises en compte. Je ne peux pas dire que mes collègues du comité seraient entièrement satisfaits du résultat. Certaines des préoccupations soulevées ont été reconnues de façon tangible et des mesures sont prises pour y répondre, mais la satisfaction ne serait pas totale.

Le sénateur Loffreda : Est-ce un pas dans la bonne direction?

Le sénateur Dean : Oui.

Le sénateur Loffreda : Sénatrice Batters, merci d’être parmi nous aujourd’hui et merci pour le travail que votre comité a effectué. Ma question concerne la section 35 de la partie 4 du projet de loi, qui porte sur les vols de véhicules à moteur. Comme vous le savez, je suis le parrain du projet de loi. Je suis reconnaissant à votre comité pour son travail sur cette section et j’ai hâte d’entendre vos observations.

J’ai quelques questions à poser. Premièrement, le comité a-t-il jugé satisfaisante l’explication donnée par le gouvernement pour justifier ces nouvelles modifications au Code criminel? Je sais que vous ne pouvez pas parler au nom de tous les sénateurs qui siègent au comité, mais estimez-vous que ces modifications, compte tenu de l’urgence de la situation, soient nécessaires maintenant? Je ne pense pas que nous ayons le temps d’aborder la question de savoir si les personnes les plus vulnérables sont visées ou si vous avez reçu des témoignages de représentants du gouvernement à ce sujet, ni celle des éléments dont vous

Senator Batters: Right. First of all, yes, we specifically noted in our report that those amendments dealing with motor vehicle theft, as well as the part dealing with Controlled Drugs and Substances Act, had no clear connection to government budgetary policy and that we hoped that this type of content would be introduced in separate legislation in the future. Then we specifically talked about the need for stand-alone legislation because — as I mentioned earlier in a few points — there is a potential need for an amendment because of the linguistic discrepancy in the legislation. Of course, this is an important issue that needs to be taken seriously, and that's what the minister said — that it needs to be dealt with quickly.

However, I noticed that when we had the bail reform act, for example, that was a matter that went through the House of Commons and Senate quite quickly. In fact, I believe we didn't deal with it at a specific Legal Committee meeting because of that, which is not generally good practice. When matters dictate that we handle them quickly, we can. Certainly, government bills always take priority at the Senate Legal Committee. Even though there's a long lineup of bills waiting to be studied there, when the government deems a bill is urgent, they can proceed with it quickly in the House of Commons.

It would have support to deal with those kinds of matters, and quite quickly, in the Senate. We saw that with the bail reform bill, which took a small step that was needed at the time. We would have liked to have seen something further. But on this, there was significant concern about having such a major Criminal Code amendment dealt with in a budget implementation act.

Senator MacAdam: Your committee report is the lengthiest of all the committee reports we received. Excluding issues of omnibus legislation and lack of time to address the legislative provisions, what do you consider most concerning in your committee report?

Senator Batters: That's a good question. It's tough to limit it to a few, but I think those elements are perhaps the most concerning. We are the Legal and Constitutional Affairs Committee. We analyze these types of Criminal Code amendments, and we held as many meetings as possible within our time frame. In fact, that's also why, even though our report is — as you note — the lengthiest, we had to keep it as short as possible because yesterday was our deadline. We had to file it

disposez qui établissent l'inefficacité de sanctions plus sévères, mais peut-être pouvez-vous répondre à ma première question ou parler des témoignages que vous avez entendus.

La sénatrice Batters : Bien. Premièrement, oui, nous avons précisé dans notre rapport que les amendements portant sur les vols de véhicules à moteur ainsi que la partie portant sur la Loi réglementant certaines drogues et autres substances n'avaient aucun lien évident avec la politique budgétaire du gouvernement et que nous espérions qu'à l'avenir, ce genre de contenu serait introduit par le biais d'une législation distincte. Ensuite, nous avons parlé de la nécessité d'un projet de loi distinct parce que, comme je l'ai mentionné, un amendement pourrait être nécessaire à cause des incohérences dans le libellé de la loi. Bien sûr, c'est une question importante qui doit être prise au sérieux et, c'est ce que le ministre a dit, qu'il faut la régler rapidement.

Cependant, j'ai constaté que, quand il y a eu la loi concernant la réforme sur la mise en liberté sous caution, par exemple, cette question a franchi toutes les étapes à la Chambre des communes et au Sénat assez rapidement. En fait, je crois que nous ne l'avons pas traitée à une réunion particulière du Comité des affaires juridiques à cause de cela, ce qui n'est pas une bonne pratique en général. Quand des questions doivent être traitées rapidement, nous pouvons le faire. Les projets de loi d'initiative ministérielle ont assurément toujours la priorité au Comité sénatorial des affaires juridiques. Même s'il y a une longue file de projets de loi qui attendent d'être étudiés, quand le gouvernement considère qu'un projet de loi est urgent, celui-ci peut franchir les étapes rapidement à la Chambre des communes.

Il y aurait une volonté de traiter ce genre de questions, et assez rapidement, au Sénat. Nous l'avons vu avec le projet de loi concernant la réforme sur la mise en liberté sous caution : une petite mesure qui était nécessaire à ce moment-là a été prise. Nous aurions aimé voir quelque chose plus en profondeur. Cependant, dans ce cas-ci, avoir une modification d'une telle ampleur du Code criminel dans une loi d'exécution du budget a suscité de vives préoccupations.

La sénatrice MacAdam : Le rapport de votre comité est le plus long de tous les rapports de comité que nous avons reçus. Abstraction faite du problème des projets de loi omnibus et du manque de temps pour examiner les dispositions législatives, qu'est-ce qui est selon vous le plus préoccupant dans le rapport de votre comité?

La sénatrice Batters : C'est une bonne question. Il est difficile de se limiter à quelques éléments, mais je pense que ceux qui suivent sont peut-être les plus préoccupants. Nous sommes le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous analysons ce genre de modifications du Code criminel et nous avons tenu toutes les réunions que nous pouvions tenir dans le temps qui nous était imparti. En fait, c'est aussi la raison pour laquelle, même si notre rapport est — comme vous le faites

with the clerk. We also had to ensure we had enough time for translation.

Because we were sandwiched into such a tough time frame, we felt — as we noted bluntly — we were not able to do the kind of comprehensive work that we would have wanted to on this type of legislation. Had this been stand-alone legislation, we undoubtedly would have had some amendments that would have been part of it, including the one I've referenced a few times. It's unfortunate when you see a problem that exists with a piece of legislation at this stage, before it has even passed Parliament, because you know that it will become the subject of lawsuits that will later be brought up. Criminal defence lawyers are always looking for ways to challenge different laws, and here they have a built-in one.

Senator Kingston: My question is for the Standing Committee on Indigenous Peoples, and I don't think I can ask that one, so I'll pass.

Senator Ross: My question is for Senator Dean. With regard to the minister's letter that rebutted, corrected and contradicted witness testimony on Division 39, you've mentioned that there were concerns about the policies, the non-budgetary nature of this section and that the bill itself warranted further study.

Did this letter cause a higher level of discomfort with this division, given that it highlighted such a disconnect between the witness testimony and the minister's opinion?

Senator Dean: No. I've learned from long experience that when put to the test, the government can do better. I think the minister did do better.

I will say that I personally misunderstood some of the witness testimony. I didn't fully understand the nature of the population and the subpopulation. I didn't fully understand, although it was certainly a question for me, the reasons why this small subpopulation is currently held in provincial correctional facilities.

The committee was successful in causing the departments and the government to more fully articulate the reasons for, rationale behind and particular aspects of the proposal in a way that made more sense. But this isn't unusual. Sometimes you have to ask the right questions to get the right answers. For the benefit of my public service colleagues, we ask a lot of them.

These are tough, busy and often dangerous jobs. This is one thing that was asked of those officials, likely on a busy day or week, and they don't score 100% all the time. Our committee members asked the right questions, probed and got

observer — le plus long, nous avons dû faire en sorte qu'il soit le plus court possible, parce que notre échéance était hier. Nous devons le déposer auprès du greffier. Nous devons également veiller à avoir assez de temps pour la traduction.

Parce que nous étions pris en étau par ces échéances serrées, nous avons estimé, comme nous l'avons fait remarquer sans ambages, que nous n'avons pas été en mesure de faire le genre de travail exhaustif que nous aurions voulu faire sur un projet de loi de ce genre. S'il s'était agi d'un projet de loi distinct, nous aurions sans aucun doute préparé des amendements qui en auraient fait partie, notamment celui dont j'ai parlé à quelques reprises. Il est regrettable que des problèmes qui existent dans un projet de loi soient constatés à ce stade, avant même l'adoption par le Parlement, parce qu'il ne fait aucun doute qu'ils entraîneront des poursuites judiciaires en aval. Les avocats de la défense cherchent toujours des moyens de contester les lois, et, ici, ils en ont un tout trouvé.

La sénatrice Kingston : Ma question s'adresse au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, et je ne pense pas pouvoir la poser, je vais donc passer mon tour.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse au sénateur Dean. En ce qui concerne la lettre du ministre, qui a réfuté, corrigé et contredit des témoignages au sujet de la section 39, vous avez mentionné qu'il y avait des inquiétudes au sujet des politiques, de la nature non budgétaire de cette section, et que le projet de loi lui-même méritait une étude plus approfondie.

La lettre, qui mettait en évidence le fossé qui sépare ce qu'ont dit les témoins et l'opinion du ministre, a-t-elle accentué le malaise au sujet de cette section?

Le sénateur Dean : Non. Ma longue expérience m'a appris que, quand on le presse, le gouvernement peut mieux faire. Je pense que le ministre a fait mieux.

Je dois dire que, personnellement, j'avais mal compris certains des témoignages. Je n'avais pas tout à fait compris la nature du groupe et du sous-groupe. Je n'avais pas tout à fait compris, et c'était certainement une question que je me posais, les raisons pour lesquelles ce petit sous-groupe est actuellement détenu dans les établissements correctionnels provinciaux.

Le comité a réussi à amener les ministères et le gouvernement à expliquer plus en détail les raisons, le raisonnement et certains aspects précis de la proposition d'une façon plus logique. Cependant, ce n'est pas inhabituel. Parfois, il faut poser les bonnes questions pour obtenir les bonnes réponses. Pour mes collègues de la fonction publique, nous en posons beaucoup.

Ce sont des fonctions difficiles, prenantes et souvent dangereuses. C'est une chose parmi d'autres qui étaient demandées à ces fonctionnaires, probablement un jour ou une semaine où ils étaient occupés, et ils ne font pas un sans-faute

better answers. The minister put his own imprimatur on it, and that made a difference.

Senator Ross: Thank you.

I would ask this of all three of you: How do you feel about the timeline for studying a bill? Again, I'm a new senator. We were pre-studying, all of us, a bill that was then amended before we actually received it. How do you feel about that timeline?

Senator Batters: Yes. Doing a pre-study hopefully gives us a bit more time. At the same time, even with that, it was still extremely compressed for us at the Legal Committee. We held as many meetings as we could. As I read out, we had a lot of parts that we were supposed to study — very important, consequential things. We tried to devote as much time as we could, yet we still felt we didn't have enough time to properly delve into some of those parts.

Often when we had an important issue, such as the disability benefit, we were only able to have one witness. We had witnesses on auto theft, police organizations, where their other commitments didn't allow them to attend on the only day we could have them because of our compressed schedule. That caused us trouble.

Pre-studies can be good, especially for these kinds of things. At the same time, with some of the parts that the House of Commons had taken out — well, some of these committees obviously spent a lot of time studying those parts and may not have had to otherwise.

Senator Ross: Thank you.

[*Translation*]

The Chair: I'm also a member of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I'll give you two examples of situations where time is of the essence. When it comes to car theft, we are starting to realize that manufacturers may not be blameless. However, there's not enough time to explore this further. We have also learned that car theft in Canada is higher than in the rest of the world and the United States. Why is that? Are the solutions being proposed really appropriate? Are there others? Lack of time means we are missing some context because we can't dig as deeply into the issue.

100 % du temps. Les membres du comité ont posé les bonnes questions, ils ont creusé et ils ont obtenu de meilleures réponses. Le ministre a mis son imprimatur, et cela a eu un effet.

La sénatrice Ross : Merci.

Ma question s'adresse à vous trois : que pensez-vous de l'échéancier pour l'étude des projets de loi? Encore une fois, je suis nouvelle au Sénat. Tous, nous avons fait l'étude préalable d'un projet de loi qui a été amendé avant que nous le recevions. Que vous inspire cet échéancier?

La sénatrice Batters : Oui. Faire une étude préalable nous donne un peu plus de temps, c'est du moins ce que nous espérons. En même temps, même avec cela, les délais restaient extrêmement serrés pour nous, au Comité des affaires juridiques. Nous avons tenu toutes les réunions que nous pouvions tenir. Comme en fait foi l'extrait que j'ai lu, il y avait un grand nombre de parties que nous étions censés étudier, des choses très importantes, substantielles. Nous avons essayé d'y consacrer tout le temps que nous pouvions y consacrer. Pourtant, nous avons eu le sentiment de ne pas avoir eu le temps de nous pencher comme il convient sur certaines de ces parties.

Souvent, quand nous avons une question importante, comme celle de la prestation pour les personnes handicapées, nous n'avons pu avoir qu'un témoin. Nous avons des témoins pour les vols de véhicules, les organisations policières, qui n'ont pas pu venir parce qu'ils avaient d'autres engagements le seul jour où nous pouvions les entendre, à cause de notre calendrier serré. Cela nous a causé des difficultés.

Les études préalables peuvent être bonnes, en particulier pour ce genre de choses. En même temps, comme la Chambre des communes avait retiré certaines parties, certains de ces comités ont évidemment passé beaucoup de temps à étudier ces parties et n'auraient pas eu à le faire autrement.

La sénatrice Ross : Je vous remercie.

[*Français*]

Le président : Je suis également membre du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je donne deux exemples de situations où l'on est pressé dans le temps. En ce qui concerne le vol de voitures, on se rend compte que les manufacturiers ne sont pas peut-être sans reproches. Cependant, on manque de temps pour pousser cette réflexion plus loin. On apprend aussi que le vol de voitures au Canada est plus élevé que dans le reste du monde et aux États-Unis. Qu'est-ce qui cause cela? Est-ce que les solutions qu'on nous propose sont vraiment appropriées? Y en aurait-il d'autres? Le manque de temps fait en sorte qu'on perd du contexte, parce qu'on ne peut pas creuser autant la question.

[English]

Senator Pate: I want to come back to you, Senator Dean. The letter from the minister that you mentioned talks about witnesses who appeared but doesn't mention that one of the key witnesses was the former Minister of Justice, who opined on some of these issues as well.

He talked about the fact that people who are labelled as high risk are the people they're focusing on and putting in federal detention. However, he hasn't addressed the fact that the Minister of Immigration currently often assesses people at high risk based on mental health issues, nor that these are often individuals who have been released from federal prison on conditional release. They're often near the end of their sentences. To be released, they're actually not considered to be high risk, although their charges may have been serious at the outset. He doesn't address any of those factors in terms of identifying how they assess risk.

Would you agree that significant questions still remain about the proposal, especially given they're talking about labelling people as high risk in a context where that definition was called into question — not just by the former Minister of Justice but by many other witnesses who came before us — because the risk assessment appears to be based predominantly on mental health and flight risk rather than on risk to public safety?

Senator Dean: Some of the offences and behaviours mentioned by officials are ones most people would consider threatening and dangerous. I'm not going to repeat those, but there were references to behaviours that, arguably, one would be concerned about.

I'd also add in this context — and it goes back to some earlier questions — that the federal government was reacting to a pretty sudden decision by provincial governments without a great deal of notice.

Again, all those things have to be considered together, but certainly nobody disputes — I don't dispute — the testimony provided by the former Minister of Justice, which was very compelling and clearly put, as we would all expect.

Senator Pate: Thank you.

[Traduction]

La sénatrice Pate : J'aimerais revenir à vous, sénateur Dean. La lettre du ministre que vous avez mentionnée parle de témoins qui ont comparu, mais ne mentionne pas que l'un des principaux témoins était l'ancien ministre de la Justice, et que celui-ci a également donné son opinion à l'égard de certaines de ces questions.

Dans cette lettre, le ministre parle du fait qu'on se concentre sur les personnes considérées à risque élevé, que ce sont elles que l'on place dans des centres de détention fédéraux. Toutefois, il n'y parle pas du fait qu'à l'heure actuelle le ministre de l'Immigration classifie souvent des personnes comme étant à risque élevé en raison de leurs problèmes de santé mentale ni du fait que ces personnes sont souvent d'anciens détenus de prisons fédérales mis en liberté sous condition. Dans bien des cas, ces personnes avaient presque terminé de purger leur peine. Si elles ont été mises en liberté, c'est qu'elles ne sont pas considérées à risque élevé, même si, au départ, les infractions dont elles ont été reconnues coupables étaient graves. Le ministre ne mentionne la prise en compte d'aucun de ces facteurs dans la détermination du niveau de risque d'une personne.

Ne croyez-vous pas que d'importantes questions demeurent sans réponse à l'égard de cette proposition, surtout qu'on parle de désigner des personnes comme étant à risque élevé dans un contexte où cette définition est remise en question non seulement par l'ancien ministre de la Justice, mais également par bien d'autres témoins que nous avons entendus, car la détermination du niveau de risque semble principalement fondée sur l'état de la santé mentale de la personne et le risque que celle-ci tente de s'enfuir plutôt que sur le danger qu'elle représente pour la sécurité publique?

Le sénateur Dean : Certaines des infractions et certains des comportements mentionnés par les fonctionnaires correspondent à ce que la plupart des gens considéreraient comme étant menaçant ou dangereux. Je ne vais pas les répéter, mais les comportements mentionnés sont sans contredit préoccupants.

Dans ce contexte, j'ajouterais — et cela rejoint des questions posées précédemment — que le gouvernement fédéral prend cette décision en réponse à une décision plutôt soudaine des gouvernements provinciaux pour laquelle il n'a eu qu'un court délai de préavis.

Encore une fois, il faut considérer toutes ces choses ensemble. Cela dit, nul ne contredit — du moins je ne contredis pas — le témoignage fourni par l'ancien ministre de la Justice, qui était très convaincant et éloquent, comme nous pouvions tous nous y attendre.

La sénatrice Pate : Merci.

Senator Loffreda: Senator Boehm, thank you once again for the work of your committee. I'm glad to hear that you miss this committee.

Senator Boehm: Sometimes.

Senator Loffreda: You said "a bit" and "sometimes," anyway.

I'm also glad to hear that the subject matter studied by your committee fits well into the BIA.

I read your point 3. For brevity's sake, I won't read it now, but it states that your committee understands that Division 7 of Part 4 of Bill C-69 amends the Bretton Woods and Related Agreements Act to increase payments that the Minister of Finance may provide to the IMF in respect of Special Drawing Rights, or SDRs, from a little over \$11 billion to a little over \$16.5 billion.

Mr. Mason did tell your committee that this amendment is being proposed following the IMF's 16th General Review of Quotas in December 2023 and that it allows Canada to maintain its existing quota share of 2.3% at the IMF.

I'm curious about the ask by the IMF. Is there a specific need at this time?

Senator Boehm: Thank you, Senator Loffreda. Yes, there is a specific need because we're in this polycrisis environment, to use a term. All members of the IMF agreed to a 50% increase in their SDRs, and Canada maintained its share. That's the differential we're looking at.

It's all about lending and balance of payment support for emerging and developing economies. A lot of that has been steered toward Ukraine for the past few years, but there are other countries that are also experiencing crisis.

I think it was also to some degree — although our witnesses didn't say as much — a knock-on effect from the pandemic, where a number of countries that were on the verge of becoming more emerging economies and not necessarily receiving official development assistance could count on greater support. It's almost like increasing your insurance policy.

Senator Loffreda: I understand that there is a need across the world and poverty is increasing and so on. But that's a

Le sénateur Loffreda : Sénateur Boehm, je vous remercie encore une fois pour le travail effectué par votre comité. Je suis heureux d'entendre que vous vous ennuyez de notre comité.

Le sénateur Boehm : Parfois.

Le sénateur Loffreda : Vous avez dit « un peu » et « parfois ». Soit.

Je suis également content d'entendre que la teneur des éléments du projet de loi que votre comité a étudié s'insère bien dans la portée du projet de loi d'exécution du budget.

J'ai lu le point 3 de votre rapport. Pour des raisons de temps, je ne vais pas le lire au complet, mais il y est écrit que votre comité sait que la section 7 de la partie 4 du projet de loi C-69 modifierait la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes afin de faire passer le montant du paiement auquel le ministre des Finances peut pourvoir à titre de quote-part du Canada au Fonds monétaire international d'un peu plus de 11 milliards de dollars à un peu plus de 16 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux, ou DTS.

M. Mason a bel et bien dit à votre comité que cette modification vise à donner suite à la 16^e Révision générale des quotes-parts du Fonds monétaire international achevée en décembre 2023 et à permettre au Canada de conserver sa quote-part actuelle de 2,3 % auprès du Fonds monétaire international.

Je suis curieux. Quelle est la raison de cette demande du Fonds monétaire international? Y a-t-il un besoin précis à l'heure actuelle?

Le sénateur Boehm : Merci, sénateur Loffreda. Oui, il y a un besoin précis, car nous sommes dans un environnement de polycrise, si vous me permettez l'expression. Tous les membres du Fonds monétaire international ont convenu d'augmenter de 50 % leurs droits de tirage spéciaux, et le Canada a maintenu sa part. C'est ce qui explique l'écart que nous observons.

C'est une question de prêt et d'aide au financement de la balance des paiements pour les économies émergentes et en développement. Une grande partie de cela est dirigée vers l'Ukraine depuis quelques années, mais d'autres pays sont en crise.

Je crois que, dans une certaine mesure — quoique les témoins que nous avons entendus n'ont rien dit de tel —, c'est également un effet décollant de la pandémie, pour que les pays qui étaient sur le point de devenir des économies émergentes et de ne plus recevoir nécessairement d'aide publique au développement puissent compter sur une aide accrue. Cela revient presque à augmenter votre police d'assurance.

Le sénateur Loffreda : Je comprends qu'il y a un besoin dans le monde, que la pauvreté augmente, et ainsi de suite.

substantial ask, especially in times such as these where we all want to be fiscally responsible.

All other countries have agreed to it. Was there any challenge to the IMF on that? I guess your committee wasn't in charge of that, but whatever information you have — with your global and international experience — would be welcome.

Senator Boehm: To my knowledge, senator, there was uniform agreement in December, when these meetings took place in Washington. For Canada to keep its quota of SDRs as a founding charter member of the IMF, I think the government felt that it was obligated to agree.

Senator Loffreda: So it was necessary. I'm glad to hear that. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: This concludes our session for today. Thank you for participating. Thank you to our chairs for reporting to us. It's not always easy. You have a good memory. I've been to a few meetings, and answering all these questions from memory, as you have, is excellent.

As for the rest of us, we'll resume tomorrow at 6 p.m. We'll have three one-hour meetings to cover the three orders of reference we've been given. It's going to be a good evening. Thanks to our helpers, staff and translation. See you tomorrow.

(The committee adjourned.)

Toutefois, c'est une demande de taille, surtout par les temps qui courent, où nous voulons tous faire preuve de responsabilité financière.

Tous les autres pays ont accepté cette demande. Y a-t-il eu des contestations à cet égard auprès du Fonds monétaire international? Je suppose que votre comité n'était pas responsable de cela, mais compte tenu de votre expérience mondiale et internationale, toute information dont vous pouvez nous faire part serait la bienvenue.

Le sénateur Boehm : À ma connaissance, sénateur, lorsque ces réunions ont eu lieu à Washington en décembre, la demande a été acceptée uniformément. Je crois que le gouvernement a senti qu'il avait l'obligation d'accepter pour que le Canada conserve sa quote-part de droits de tirage spéciaux en tant que membre signataire de la charte fondatrice du Fonds monétaire international.

Le sénateur Loffreda : Donc, c'était nécessaire. Vous me rassurez. Merci.

[*Français*]

Le président : Ceci conclut notre séance d'aujourd'hui. Je vous remercie de votre participation. Merci à nos présidents et présidentes de nous avoir fait rapport. Ce n'est pas toujours facile. Vous avez une bonne mémoire. J'ai assisté à quelques rencontres, et répondre à toutes ces questions de mémoire, comme vous l'avez fait, c'est excellent.

Quant à nous, nous reprendrons demain à 18 heures. Nous aurons trois réunions d'une heure pour couvrir les trois ordres de renvoi qui nous ont été confiés. Ce sera une bonne soirée. Merci aux personnes qui nous soutiennent, aux employés et à la traduction. On se revoit demain.

(La séance est levée.)
